

## EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 19, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9:01 a.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

**Senator Brian Francis** (*Chair*) in the chair.

[*Editor's note: Please note that this transcript may contain strong language and addresses sensitive matters that may be difficult to read.*]

**The Chair:** Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. It is also home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island. I am the chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I welcome everyone back after the summer. I am grateful to be back in Ottawa with you to resume our weekly meetings. I look forward to going forward with the committee's work in a good way in the coming weeks and months.

I will now invite committee members to introduce themselves by stating their name and the province or territory in which they reside. We will start with our deputy chair.

**Senator Arnot:** I'm Senator David Arnot. I'm from Saskatchewan. I live in Saskatoon, which is in the heart of Treaty 6 territory.

**Senator Tannas:** Scott Tannas from Alberta.

**Senator Sorensen:** Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

**Senator Greenwood:** Margo Greenwood from British Columbia. Treaty 6 territory is my homeland.

**The Chair:** Thank you, colleagues.

Before we proceed, I want to note that the content of this meeting relates to the Indian residential schools, which some might find distressing. There is support available for anyone requiring assistance, at all times, free of charge, via the National Residential School Crisis Line at 1-866-925-4419 and Hope for Wellness at 1-800-721-0066 or at [www.hopeforwellness.ca](http://www.hopeforwellness.ca).

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 19 septembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

**Le sénateur Brian Francis** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction : Veuillez noter que ces délibérations peuvent contenir un langage pouvant choquer certaines personnes et qu'elles traitent de sujets sensibles qui peuvent être difficiles à lire.*]

**Le président :** Honorables sénateurs, je veux d'abord reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe qui abrite aujourd'hui de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis, d'Epekwitk, aussi appelé l'Île-du-Prince-Édouard, et je préside le comité des peuples autochtones.

Je suis heureux que nous soyons tous de retour à Ottawa après la pause estivale et que nous puissions reprendre nos séances hebdomadaires. Je me réjouis à la perspective de poursuivre le travail efficace du comité au cours des semaines et des mois à venir.

Je vais maintenant demander à mes collègues sénateurs de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou leur territoire, en débutant par le vice-président du comité.

**Le sénateur Arnot :** Je suis le sénateur David Arnot de la Saskatchewan. J'habite à Saskatoon, au cœur du territoire visé par le traité n° 6.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas de l'Alberta.

**La sénatrice Sorensen :** Karen Sorensen, parc national de Banff, Alberta, territoire visé par le traité n° 7.

**La sénatrice Greenwood :** Margo Greenwood de la Colombie-Britannique. Je vis sur le territoire visé par le traité n° 6.

**Le président :** Merci, chers collègues.

Avant d'aller plus loin, je veux souligner que la présente réunion porte sur les pensionnats indiens, un sujet que certains peuvent trouver troublant. Chacun peut obtenir sans frais le soutien dont il a besoin via la Ligne d'écoute téléphonique des pensionnats autochtones qui est accessible en tout temps au 1-866-925-4419 et via la Ligne d'écoute d'espoir pour le

I want to give you some background about today. You might recall that, last March, this committee heard from the National Centre for Truth and Reconciliation and the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools regarding their respective work honouring, amplifying and uncovering the truth about the residential school system and its painful and lasting impacts.

Based on that testimony, last July, the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples issued an interim report entitled *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation*. One of the recommendations made in that interim report included a commitment to hold a public hearing with governments, church entities and others that continue to withhold records about residential schools and associated sites. In the second panel, we will begin to hear from those witnesses. In preparation for that testimony, in this first panel, we will hear from experts with knowledge and experience of records related to residential schools, day schools and related institutions.

From Know History, we have Chief Executive Officer Ryan Shackleton, and as an individual, Edward G. Sadowski, Researcher. *Wela'lin*. Thank you for joining us today.

The witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question and answer session with senators.

I now invite Ryan Shackleton to give his opening remarks.

**Ryan Shackleton, Chief Executive Officer, Know History:** Good morning, everyone, and thank you very much for having me here. It is an honour to be here.

Know History is a historical research firm with offices here in Ottawa and in Calgary. We have about 60 historians working with us. We have worked with Inuit, Métis and First Nations throughout Canada for the last decade on hundreds of projects, but in the last two years, we have increasingly been asked to support our clients in the search for truth about what happened to the children taken to residential schools. Our clients include the Mohawk Institute Survivors' Secretariat, and First Nations in Alberta, the Yukon, Ontario and Manitoba.

mieux-être au 1-800-721-0066 ou par clavardage en ligne sur [www.espoirpourlemieuxetre.ca](http://www.espoirpourlemieuxetre.ca)

Je prends un moment pour vous rappeler ce qui nous a menés à la séance d'aujourd'hui. Notre comité a entendu en mars dernier les témoignages des représentantes du Centre national pour la vérité et la réconciliation et du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens. Ces deux témoins nous ont parlé du travail de leurs organisations respectives pour honorer la mémoire des survivants et des victimes, mettre en lumière la situation et exposer toute la vérité concernant le système des pensionnats et ses conséquences douloureuses et durables.

À la lumière de ces témoignages, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a publié en juillet dernier un rapport provisoire intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*. Ce rapport recommandait notamment la tenue d'audiences publiques avec les gouvernements, les organisations religieuses et les autres entités qui continuent de refuser de divulguer les documents concernant les pensionnats et les sites qui y sont associés. Nous allons entreprendre l'audition de ces témoignages lors de la seconde heure de notre réunion d'aujourd'hui. En guise de préparation, nous recevons au cours de la première heure des experts de toutes les questions touchant les pensionnats indiens, les externats et les établissements connexes.

Nous accueillons ainsi M. Ryan Shackleton, chef de la direction de Know History, et M. Edward G. Sadowski, chercheur, à titre personnel. *Wela'lin*. Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Nos deux témoins disposent de cinq minutes chacun pour nous présenter leurs observations préliminaires, après quoi ils répondront aux questions des sénateurs.

J'invite maintenant M. Shackleton à bien vouloir partir le bal.

**Ryan Shackleton, chef de la direction, Know History :** Bonjour à tous et merci beaucoup de me recevoir. Je suis honoré d'être des vôtres aujourd'hui.

Know History est une firme de recherche historique qui a des bureaux ici même à Ottawa ainsi qu'à Calgary. Nous pouvons compter sur l'expertise de quelque 60 historiens. Au cours de la dernière décennie, nous avons collaboré à des centaines de projets avec des Inuits, des Métis et des Premières Nations de tout le Canada. Depuis deux ans, nos clients nous demandent toutefois de plus en plus souvent de les aider à déterminer ce qui s'est vraiment passé avec les enfants placés dans les pensionnats. Nous comptons parmi notre clientèle le Mohawk Institute Survivors' Secretariat ainsi que des Premières Nations de l'Alberta, du Yukon, de l'Ontario et du Manitoba.

While survivor memory and experience are the foremost record of this shameful history, there are many archival sources that contribute to our understanding of the past. Communities want more than a list of names of missing children; they want to know why this happened, what life was like for children at those institutions and, of course, where the missing children are buried. There is no single source that will provide all of this information. Instead, the evidence is found in many places — perhaps thousands of little pieces of data collected from dozens of archives across Canada and internationally.

Indigenous people encounter tremendous obstacles in accessing, collecting and reviewing archival records in Canada. As Roberta Hill, a Mohawk from Six Nations, reminds me, they are her records; they are the story of her experiences.

I would like to share with you today just some of the issues we have faced. In one instance, we consulted with Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, CIRNAC, which advised us to submit an ATIP request, Access to Information and Privacy, under a certain section of the privacy legislation. Ten months later, CIRNAC responded and told us the request could not be fulfilled because it was not a part of an active claim. A year after our initial request, we have been advised that it will take at least three more months to process, but I suspect it will take longer. That is 15 months to look at documents.

In another instance, we submitted a request for information and received it very quickly from Library and Archives Canada. It was within three months. However, the information and the names on it were all redacted. Because this is about looking for the names of missing children, it was essentially useless to us.

I have been told by ATIP officers that they prioritize requests for ongoing litigation claims. Unfortunately, the search for missing children and unmarked burials is not deemed to be as pressing as cases for litigation.

In another project, even though we had a settlement agreement in place, the institution hid behind privacy legislation that prevents our team from accessing patients' medical records or hospital staff records. If we cannot identify who went missing, how could we possibly identify where they are buried?

Bien que les expériences vécues par les survivants et les souvenirs qu'ils en gardent demeurent la source la plus importante d'information sur cet épisode honteux de notre histoire, il existe de nombreux documents d'archives pouvant nous aider à mieux comprendre le passé. Les communautés ne peuvent pas se contenter d'une liste des noms des enfants disparus; elles veulent savoir ce qui s'est passé, quel était le sort réservé aux enfants dans ces établissements et, bien sûr, où sont enterrés les enfants disparus. Nous ne pouvons pas nous en remettre à une seule source pour trouver tous ces renseignements. Il faut plutôt chercher à plusieurs endroits à la fois pour recouper parfois des milliers de petits éléments d'information collectés dans des dizaines de dossiers d'archives trouvés dans les différentes régions du Canada et à l'étranger.

Il est extrêmement difficile pour les Autochtones d'avoir accès aux dossiers d'archives qu'ils souhaitent consulter au Canada. Comme ne manque pas de me le rappeler Roberta Hill, une Mohawk des Six Nations, ce sont pourtant des dossiers qui lui appartiennent et qui racontent ses propres expériences.

J'aimerais vous entretenir aujourd'hui de quelques-uns des problèmes avec lesquels nous avons dû composer. Dans un dossier, nous avons consulté les gens de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada — RCAANC — qui nous ont recommandé de soumettre une demande d'accès à l'information en vertu de certaines dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Dix mois plus tard, ce même ministère nous a répondu qu'il était impossible de donner suite à notre demande étant donné qu'elle ne concernait pas un dossier actif. Un an après notre demande initiale, on nous a informés qu'il faudrait encore au moins trois mois pour la traiter, mais je m'attends à ce que ce soit encore plus long. Il s'agit donc d'un délai de 15 mois avant de pouvoir prendre connaissance de documents.

Dans un autre dossier, nous avons soumis une demande d'accès à l'information et reçu très rapidement une réponse de Bibliothèque et Archives Canada. Il a fallu moins de trois mois. Cependant, l'information et les noms étaient entièrement caviardés. Comme l'exercice visait à connaître les noms des enfants disparus, les documents fournis ne nous étaient d'aucune utilité véritable.

Les agents d'accès à l'information m'ont indiqué qu'ils accordent la priorité aux demandes se rapportant à des litiges en instance. Malheureusement, la recherche d'enfants disparus et de sépultures anonymes n'est pas jugée aussi pressante que les dossiers de litige.

Dans le cadre d'un autre projet, même si une convention de règlement a été conclue, l'établissement a invoqué la loi sur la protection de la vie privée pour empêcher notre équipe d'avoir accès aux dossiers médicaux des patients et aux registres du personnel hospitalier. S'il nous est impossible de déterminer

We are professional researchers, and this is not a matter of finding documents; it's a matter of accessing documents and collecting data.

There is something called "departmental researcher status." That provides a researcher with access to all of a department's files. I have held this status for various departments in the past. It allows me to simply order up some files and go look at them within a few days. For Indigenous people without that departmental researcher status, it can take them more than a year to look at exactly the same files. However, again, they will be redacted when they see them. These are documents about their experience and their parents' experiences. These are documents that can help us find the missing graves, but they are largely inaccessible.

Many years ago, I worked for the Qikiqtani Truth Commission. It faced the same hurdles we are facing today. Library and Archives Canada's solution then was to provide us unfiltered access to all of the files and then let us identify which were relevant to send through ATIP. That placed the burden of work on us, and it allowed us to get through files quickly without having to submit hundreds of ATIP requests. Privacy was protected, and we were not slowed down by the bureaucracy of ATIP. There are solutions like this out there, and we need to identify them.

I am fearful that this situation will only get worse. As you know, and as was pointed out in your report, the National Centre for Truth and Reconciliation, NCTR, is the key repository for information about residential schools. It currently holds 5 million records, perhaps more, but the government is undergoing a process now to transmit 25 million documents to the NCTR in the next four to five years. There is no transparency in this process. Despite my inquiries, I have not been able to determine what is deemed as a record nor who is determining what is relevant. If a child is sent from a residential school to a hospital and dies months later, or if the child is sent home because she is sick and dies there, would those related materials be included, or would they be outside of the scope because it didn't happen at a residential school? How are we preparing for the transfer of 25 million documents? Will the NCTR's funding be increased to deal with a collection five times the size of its current collection? Will communities be given resources to allow them to do more research and complete these stories?

quels enfants sont disparus, comment allons-nous pouvoir établir le lieu de leur sépulture?

Nous sommes des professionnels de la recherche, et nous n'éprouvons aucune difficulté à retracer les documents. Il faut simplement qu'on nous y donne accès pour que nous puissions collecter les données voulues.

Il existe ce qu'on appelle un « statut de chercheur ministériel » qui procure l'accès à tous les dossiers d'un ministère. J'ai bénéficié d'un tel statut au sein de différents ministères par le passé. Je peux alors simplement commander des dossiers et les consulter quelques jours plus tard. Pour les Autochtones n'ayant pas le statut de chercheur ministériel, il faut parfois compter plus d'une année pour avoir accès exactement aux mêmes dossiers. En outre, ces dossiers sont alors largement caviardés. Il s'agit pourtant de documents concernant des expériences qu'eux-mêmes et leurs parents ont vécues. Ce sont des documents qui peuvent nous aider à retracer des lieux de sépulture, mais ils sont en grande partie inaccessibles.

J'ai jadis travaillé pour la Commission de vérité du Qikiqtani. Je me suis alors heurté aux mêmes obstacles qui se dressent devant nous aujourd'hui. Bibliothèque et Archives Canada nous a à ce moment-là offert un accès direct à tous les dossiers pour nous permettre de déterminer ce que nous souhaitions obtenir via une demande d'accès à l'information. Le gros du travail nous retombait sur les épaules. Nous pouvions consulter rapidement les dossiers sans avoir à soumettre des centaines de demandes d'accès à la formation. On assurait ainsi la protection des renseignements personnels sans que les processus bureaucratiques liés à l'accès à l'information ralentissent notre démarche. Des solutions semblables peuvent encore être envisageables, et c'est à nous de les trouver.

Je crains que la situation ne fasse qu'empirer. Comme vous le savez, et comme on l'a souligné dans votre rapport, le Centre national pour la vérité et la réconciliation — le CNVR — est le principal dépositaire des renseignements concernant les pensionnats autochtones. Il détient actuellement 5 millions de dossiers, et peut-être davantage, mais le gouvernement s'apprête à transmettre 25 millions de documents au CNVR au cours des quatre à cinq prochaines années. Il n'y a pas de transparence dans le cadre de ce processus. Malgré mes interpellations, je n'ai pas été en mesure de savoir ce qui est considéré comme un dossier ni qui détermine ce qui est pertinent. Si un enfant est envoyé d'un pensionnat à un hôpital et meurt des mois plus tard, ou si une fillette est retournée à la maison parce qu'elle est malade et meurt, les documents à son sujet sont-ils inclus dans ce lot, ou sont-ils plutôt exclus parce que la mort n'est pas survenue dans un pensionnat? Dans quelle mesure sommes-nous prêts pour le transfert de 25 millions de documents? Est-ce que le financement du CNVR sera augmenté pour lui permettre de gérer une collection ayant cinq fois la taille de sa collection actuelle? Les communautés recevront-elles les ressources nécessaires pour pouvoir faire plus de recherches et aller au bout de ces histoires?

In closing, I would humbly encourage the government of Canada to revisit the legislation and Privacy Act. Indigenous people have a right to see the records created about them — to see the records of what happened to their children after they were stolen from their homes. The barriers that are being erected need to be abolished. Thank you.

**The Chair:** Thank you, Mr. Shackleton. I invite Mr. Sadowski to give his submission.

**Edward G. Sadowski, Researcher, as an individual:** Thank you. I used to be a research coordinator at the Shingwauk Residential Schools Centre at Algoma University in Sault Ste. Marie, the Robinson-Huron 1850 Treaty territory. I work closely with the Aboriginal Healing Foundation, national Indian Residential School Survivors Society and currently with the Children of Shingwauk Alumni Association. I have a prepared statement that I would like to make to the committee.

Thank you for the opportunity to appear before you this morning. I am pleased to provide this summary and share with you a different perspective regarding some of the issues surrounding truth, reconciliation and honouring all residential school children.

The majority of residential school records for Indigenous children no longer exist. This issue came into focus during the implementation of the Indian Residential Schools Settlement Agreement and continues to this day. Missing and destroyed records impacted the recognition and amount of compensation that residential school survivors received. Canada began destroying residential school records in 1936 and continued to destroy records right up to the signing of the settlement agreement.

Common Experience Payments program statistics reveal that over 50% of CEP applicants received less compensation than they had applied for. Many were denied compensation because Canada stated that they could not confirm their residency for the period that they were in a residential school. What survivors were not told is that Canada did not have any records that could either confirm or deny their claim.

Independent Assessment Process records created from claimants' testimonies made during their IAP hearings are confidential. However, IAP School Narratives created by Canada that summarize documents that provide an overview of the history and administration of each residential school are not confidential. These narratives reveal the quality and quantity of the records used in IAP hearings. Canada has refused to release any of the full and final IAP School Narratives, along with their related records. The paucity of residential school records was not

En terminant, j'encouragerais humblement le gouvernement du Canada à revoir ses mesures législatives sur la protection de la vie privée. Les Autochtones ont tout à fait le droit de consulter les dossiers créés à leur sujet pour savoir quel sort a été réservé à leurs enfants après qu'on les a retirés de force de leur domicile. Les obstacles érigés doivent être abattus. Je vous remercie.

**Le président :** Merci, monsieur Shackleton. J'invite maintenant M. Sadowski à nous présenter ses observations préliminaires.

**Edward G. Sadowski, chercheur, à titre personnel :** Merci. J'ai été coordonnateur de la recherche au Shingwauk Residential Schools Centre de l'Université Algoma à Sault Ste. Marie, sur le territoire visé par le Traité Robinson-Huron de 1850. Je travaille en étroite collaboration avec la Fondation autochtone de guérison, l'Indian Residential School Survivors Society, un organisme national, et, maintenant, avec la Children of Shingwauk Alumni Association, le regroupement des anciens élèves de Shingwauk. J'ai préparé un exposé que j'aimerais maintenant vous présenter.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité ce matin. Je suis heureux de vous présenter ce résumé et de vous faire part d'un point de vue différent sur certaines questions relatives à la vérité, à la réconciliation et à l'hommage rendu à tous les enfants des pensionnats.

La majorité des dossiers des pensionnats pour enfants autochtones n'existent plus. Cette question a été mise en évidence lors de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et continue de l'être aujourd'hui. Les dossiers manquants ou détruits ont eu un impact sur la reconnaissance accordée aux survivants des pensionnats et les montants qu'ils reçoivent. Le Canada a commencé à détruire les dossiers des pensionnats en 1936 et a continué à le faire jusqu'à la signature de la convention de règlement.

Les statistiques du programme de paiement d'expérience commune révèlent que plus de 50 % des demandeurs ont reçu une indemnisation inférieure à celle qu'ils avaient sollicitée. Nombre d'entre eux se sont vu refuser une indemnisation parce que le Canada a déclaré qu'il ne pouvait pas confirmer leur résidence pendant la période où ils étaient dans un pensionnat. Ce qu'on ne leur a pas dit, c'est que le Canada ne disposait d'aucun dossier permettant de confirmer ou d'infirmer la validité de leur demande.

Les dossiers créés à partir des témoignages des demandeurs lors des audiences du processus d'évaluation indépendant — le PEI — sont confidentiels. Cependant, les exposés des faits relatifs aux pensionnats pour l'ensemble des demandes du PEI, créés par le Canada pour résumer les documents donnant un aperçu de l'histoire et de l'administration de chaque pensionnat ne sont pas confidentiels. Ces exposés des faits révèlent la qualité et la quantité des documents utilisés lors des audiences du PEI. Le Canada a refusé de divulguer les exposés complets et

considered when arguments were made before the court over the destruction of claimants' IAP records.

Many records made available to the Royal Commission on Aboriginal Peoples dealing with child abuse as well as the deaths of residential school children were never released to the TRC. Access to Information documents reveal that these records may no longer exist.

Many individuals requested to have other institutions recognized as residential schools under Article 12. Over 1500 applications were made, and very few institutions were added to the official list. Records for the Timber Bay Indian residential school, the Île-à-la-Crosse Boarding School, the Fort William Indian Hospital (Sanatorium) School and many other Indian hospital schools were some of the institutions that were rejected and whose records were destroyed by Canada prior to the settlement agreement.

We do not know the names of all the children who were sent to each residential school. These residential school children must also be considered as missing. They need to be identified. Indigenous researchers need help in creating residential school student registers. In order to honour and remember every residential school child, other historical records held by Canada must be identified and made available.

Canadian and Indian Affairs Census records include the names of all residential school children who were in each residential school during the time of each census. Indian Register records were used to help validate claims in the settlement agreement. Treaty, annuity and interest distribution pay lists, along with Indian Band membership lists, were also used to create the Indian Registrar's genealogical database. These records identify many residential school children and also reveal if the death of a residential school child resulted in the extinction of an entire family.

The Indian Act allowed treaty and annuity/interest monies to be used to help pay for the maintenance of children while they were at a residential school and for the schools themselves. Available Indian Trust Fund records show that residential school children paid for their own funerals when they died at a residential school. Indigenous peoples subsidized their own genocide from their own savings accounts.

définitifs des faits relatifs aux pensionnats pour l'ensemble des demandes du PEI, ainsi que les documents connexes. La rareté des dossiers des pensionnats n'a pas été prise en compte lorsque les arguments ont été présentés à la Cour au sujet de la destruction des dossiers du PEI des demandeurs.

De nombreux documents mis à la disposition de la Commission royale sur les peuples autochtones concernant la maltraitance des enfants et la mort des enfants des pensionnats n'ont jamais été communiqués à la Commission de vérité et réconciliation. Les documents d'accès à l'information révèlent que ces dossiers n'existent peut-être plus.

De nombreuses personnes ont demandé que d'autres établissements soient reconnus comme des pensionnats indiens au titre de l'article 12. Plus de 1 500 demandes ont été déposées et très peu d'établissements ont été ajoutés à la liste officielle. Le pensionnat indien de Timber Bay, le pensionnat de l'Île-à-la-Crosse, la Fort William Indian Hospital (Sanatorium) School et de nombreuses autres écoles hospitalières autochtones figurent parmi les établissements qui ont été rejetés et dont les dossiers ont été détruits par le Canada avant la conclusion de la convention de règlement.

Nous ne connaissons pas les noms de tous les enfants qui ont été envoyés dans chaque pensionnat. Ces enfants des pensionnats doivent également être considérés comme disparus. Ils doivent être identifiés. Les chercheurs autochtones ont besoin d'aide pour créer des registres des élèves de pensionnats. Afin d'honorer la mémoire de chaque enfant des pensionnats, d'autres documents historiques détenus par le Canada doivent être identifiés et mis à disposition.

Les recensements du Canada et du ministère des Affaires indiennes comprennent les noms de tous les enfants des pensionnats qui se trouvaient dans chaque pensionnat au moment de chaque recensement. Les dossiers du Registre des Indiens ont été utilisés pour valider les demandes de la convention de règlement. Les listes de paiement des traités, des annuités et des distributions d'intérêts, ainsi que les listes de membres des bandes indiennes ont également été utilisées pour créer la base de données généalogiques du Registre des Indiens. Ces dossiers permettent d'identifier de nombreux enfants des pensionnats et révèlent également si le décès d'un enfant des pensionnats a entraîné l'extinction d'une famille entière.

La Loi sur les Indiens autorisait l'utilisation de l'argent des traités et des annuités et intérêts pour aider à payer la prise en charge des enfants pendant qu'ils étaient dans un pensionnat, et les pensionnats eux-mêmes. Les dossiers de la caisse de fiducie des Indiens disponibles montrent que les enfants des pensionnats ont payé leurs propres funérailles lorsqu'ils sont décédés dans un pensionnat. Les peuples autochtones ont subventionné leur propre génocide à partir de leurs comptes d'épargne.

During the final stages of the drafting of the Genocide Convention in 1948, Canada directed its diplomatic delegation in Geneva to oppose the inclusion of any acts of cultural genocide in the treaty. However, the Genocide Convention was adopted and included one reference to cultural genocide that Canada opposed, the act of “forcibly transferring children of the group to another group.”

Canada signed the Genocide Convention without reservations in 1949 and declared that it fulfilled its treaty obligations to implement the convention in 1970. However, the Criminal Code amendments that were made only included two out of the five acts of genocide as found in Article II. Missing is the act of “forcibly transferring children of the group to another group.”

It is time for the Senate to address the troubling narrative of residential school denialism that was created by Canada. Thank you.

**The Chair:** Thank you for your remarks, Mr. Sadowski.

I now open the floor to questions from senators. I go to my deputy chair, Senator Arnot.

**Senator Arnot:** Thank you to the witnesses who are here today.

I want to say to Treaty Commissioner Mary Musqua-Culbertson from the Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan that I look forward to hearing from her because I know she has reasoned advice for this committee which I hope we can explore with her in the future.

These records that you can't get access to are very important for the families, survivors, survivors' families and for reconciliation. All Canadians should question, as the Senate is doing today, why organizations who were charged with the responsibility for the lives of Indigenous children have not been forthcoming. We think we might know some of the answers for this conduct, purposeful obfuscation, stonewalling and stalling with respect to these records, but I would like you to proffer your opinion as to why you think that is the case.

Second, what remedy would you propose would be the most effective one that this committee could make in terms of ensuring that researchers such as yourselves and organizations and individuals you work for have access to the records you need to tell the truth?

**Mr. Shackleton:** Thank you for the question, senator.

Lors des dernières étapes de la rédaction de la Convention sur le génocide en 1948, le Canada a demandé à sa délégation diplomatique à Genève de s'opposer à l'inclusion de tout acte de « génocide culturel » dans le traité. Cependant, la Convention sur le génocide a été adoptée et comprenait la seule référence au « génocide culturel » à laquelle le Canada s'opposait, à savoir l'acte de « transférer de force des enfants du groupe à un autre groupe ».

Le Canada a signé sans réserve la Convention sur le génocide en 1949 et a déclaré avoir rempli ses obligations conventionnelles de mise en œuvre de la convention en 1970. Toutefois, les modifications apportées au Code criminel n'incluaient que deux des cinq actes de génocide visés à l'article II. On n'y trouvait pas le « transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

Il est temps que le Sénat se penche sur l'histoire troublante du négationnisme des pensionnats dont le Canada est à l'origine. Merci.

**Le président :** Merci de vos observations, monsieur Sadowski.

Je vais maintenant permettre à mes collègues sénateurs de poser leurs questions. Nous entendrons d'abord notre vice-président, le sénateur Arnot.

**Le sénateur Arnot :** Merci aux témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Je veux dire à la commissaire aux traités Mary Musqua-Culbertson, du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, que j'ai grand-hâte d'entendre son témoignage à ce sujet, car je sais qu'elle peut faire bénéficier notre comité de points de vue éclairés sur lesquels nous pourrions nous pencher.

Ces dossiers auxquels vous ne pouvez pas avoir accès sont très importants pour les survivants, leurs familles et l'ensemble du processus de réconciliation. Tous les Canadiens devraient se demander, comme le Sénat est en train de le faire aujourd'hui, pour quelle raison des organisations auxquelles la vie des enfants autochtones a été confiée refusent maintenant de faire le nécessaire. Nous croyons connaître quelques-uns des motifs les incitant à ainsi masquer les faits et opposer une résistance à l'accès à ces dossiers, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Par ailleurs, quelle serait selon vous la mesure la plus efficace que notre comité pourrait prendre pour veiller à ce que les chercheurs comme vous-même, les organisations et les individus intéressés avec lesquels vous travaillez puissent avoir accès aux dossiers nécessaires pour faire jaillir la vérité?

**M. Shackleton :** Merci pour la question, sénateur.

I have never met a librarian or archivist who went into the profession to prevent people getting access to files. Every librarian and archivist I met at Library and Archives Canada and other institutions wants to get people access to files. They want to transfer knowledge. But they are stuck behind legislation, and that's the privacy legislation.

Basically, if there is a name of someone — and it depends on which province or if it is federally — on a document that's not 100 years old, it can be considered potentially that it is private information, because that person is alive and you are not allowed to share that information, which doesn't necessarily align with the collective responsibility of an Indigenous organization in that they are working on behalf of their community to get this information. But everything is being blacked out. The only way for them to do it would be to get every single person to sign a document that traces back and says you can release this information, but we can't even see what the information is to find out who the people are that need to sign those documents. It is a Catch-22. I do not blame the institutions at all, but I do blame the policy in that they have no way to work around it. Otherwise, they are not doing their job and they could be terminated or found guilty of something. I think that's the one place we need to change.

As I mentioned in my comments, if Indigenous nations were able to get departmental researcher status — the same as you would with the Department of National Defence or the Department of Justice — and have the same responsibility of keeping the information private until it goes through Access to Information and Privacy, or ATIP, I think that could speed things along quite significantly.

**Mr. Sadowski:** Indigenous intellectual property rights were never given up in any treaty. These records belong to Indigenous people. We're working with colonial structures that prevent Indigenous people from accessing their own records.

In my comments, I indicated that Canada has refused to release any of the full and final IAP School Narratives. When I say "Canada," I also include the Office of the Information Commissioner. The Office of the Information Commissioner does not disclose many of the final reports online. The one copy of a report that I distributed to the committee is an example of that, and that has not been posted online. It is a damning report against the Department of Justice for actually declining to release records — period.

The same situation currently exists with CIRNAC. For example, just last month, I received an updated email message from the Office of the Information Commissioner regarding accessing school narratives from CIRNAC. It says:

Je n'ai jamais rencontré un bibliothécaire ou un archiviste qui a choisi cette profession parce qu'il voulait empêcher les gens d'avoir accès aux dossiers. C'est plutôt le contraire que cherchent à faire tous les bibliothécaires et les archivistes que j'ai croisés à Bibliothèque et Archives Canada. Ils veulent transmettre les connaissances à leur disposition. Ils sont toutefois freinés par une loi, la Loi sur la protection de la vie privée.

En gros, si le document renferme le nom d'une personne — mentionnons que cela varie selon la province ou l'ordre de gouvernement provincial ou fédéral — et qu'il date de moins de 100 ans, les informations peuvent être considérées comme des renseignements personnels parce que la personne est vivante. Vous n'êtes donc pas autorisé à communiquer les informations en question. Ce principe de confidentialité ne cadre pas nécessairement avec la responsabilité collective des organisations autochtones, qui veulent obtenir ces informations au nom de leur communauté. Tout est caviardé. La seule manière de procéder serait de faire signer par chaque personne un document qui permettrait de retracer et de communiquer les informations en question, mais nous ne pouvons même pas voir les informations qui nous indiqueraient quelles sont les personnes qui devraient signer les documents. C'est un cercle vicieux. Je ne blâme pas les organismes. Je blâme plutôt les politiques, qui ne prévoient rien pour franchir ces obstacles. En faire fi peut mener à une perte d'emploi ou à des accusations. C'est cet aspect qui doit être corrigé.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, si les membres des nations autochtones pouvaient obtenir un statut de chercheur ministériel — comme c'est le cas au ministère de la Défense nationale ou au ministère de la Justice — et qu'ils se chargeaient de protéger les renseignements personnels jusqu'à l'étape de la demande d'accès à l'information, le processus s'en trouverait grandement accéléré.

**M. Sadowski :** Les droits de propriété intellectuelle autochtones n'ont été cédés au titre d'aucun traité. Ces documents appartiennent aux Autochtones. Nous travaillons dans le cadre de structures coloniales qui empêchent les peuples autochtones d'accéder à leurs propres documents.

Dans ma déclaration, j'ai indiqué que le Canada avait refusé de transmettre les exposés des faits relatifs aux pensionnats pour l'ensemble des demandes du processus d'évaluation indépendant. Le terme « Canada » englobe le Commissariat à l'information, qui publie très peu de ses rapports finaux en ligne. D'ailleurs, le rapport dont j'ai remis une copie au comité n'a pas été publié. Dans ce rapport, le commissariat reproche tout simplement au ministère de la Justice de refuser de transmettre des documents.

La situation est la même avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC. Par exemple, le mois dernier, j'ai reçu un courriel du Commissariat à l'information, qui me faisait part d'une mise à jour sur l'accès

Hello again, Mr. Sadowski. I received word from CIRNAC. CIRNAC has stated that it will not process the records — period. I am therefore drafting a section 35 request for representations to be sent from OIC management to CIRNAC management. I will keep you updated.

These are the issues that researchers have been — that I've been — involved with for over 20 years: trying to get access to records now. It would be almost impossible for a small Indigenous group to try to access these records when, actually, the Department of Justice and CIRNAC are just saying, "No, we will not release the records — period. If you don't like it, take us to Federal Court." We are working within a structure that is totally dysfunctional. I don't have any solutions for that. It's your job to sort that out. I'm sorry, but that's the reality of the situation. The government — both the Office of the Information Commissioner and all these others, especially the Department of Justice and CIRNAC — just doesn't want to release the records, and they are being very clear about it — period. So what can you do about it?

**The Chair:** I wonder if you could comment on what kind of skills are needed to identify records related to the residential schools. Do you know if the provincial and federal governments as well as the oblates have retained skilled personnel to research where records may be held and how they are organized?

**Mr. Sadowski:** Time — if you have a lot of time on your hands. There are a lot of Indigenous researchers out there across Canada, from many residential schools. They all have different levels of education, but many have the heart to try and find out what happened to their families and individuals within their communities. It is just a matter of getting the records to them. They know what to do. It is just that they don't have the resources — financial as well as understanding how to try to get around the bureaucracy, especially when you have departments that are just adamantly refusing to release records. Indigenous people have the skills. They currently have that. They are just waiting for these records to be released.

I outlined to you a number of the records that should be made available that are not deemed to be relevant records by Canada, but this information is there and it should be accessed. It should be made available to Indigenous people across Canada in order to honour the children who died at residential schools.

**Mr. Shackleton:** Just to build on that, relevancy is so key here. For every nation looking for their children and their stories, what they want to know is very different. There is not some pan-Indigenous approach to getting the history of residential schools.

aux exposés des faits relatifs aux pensionnats conservés par RCAANC. En voici le contenu :

Bonjour, monsieur Sadowski. J'ai reçu un message de RCAANC. Le ministère a indiqué qu'il ne ferait pas suite à la demande concernant les documents. J'ai donc décidé de rédiger une demande au titre de l'article 35 pour que des observations soient envoyées par la direction du Commissariat à l'information à la direction de RCAANC. Je vous tiendrai au courant.

L'accès aux documents en temps opportun fait partie des obstacles auxquels se butent les chercheurs, moi y compris, depuis au moins 20 ans. C'est pour ainsi dire impossible pour un petit groupe d'Autochtones d'accéder aux documents si le ministère de la Justice et RCAANC disent : « Nous refusons de transmettre les documents. Si vous n'êtes pas contents, poursuivez-nous devant la Cour fédérale. » Nous travaillons dans le cadre d'une structure complètement dysfonctionnelle. Je n'ai pas de solution pour corriger la situation. Cette tâche vous revient. Je suis désolé, mais c'est la réalité. Le gouvernement — autant le Commissariat à l'information que les autres organismes fédéraux, notamment le ministère de la Justice et RCAANC — ne veut tout simplement pas transmettre ces documents. Il oppose un refus catégorique. Que pouvons-nous y faire?

**Le président :** Pourriez-vous parler des compétences requises pour repérer les documents liés aux pensionnats? Savez-vous si les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les Oblats ont retenu les services de personnel qualifié pour trouver à quel endroit les documents sont conservés et comment ils sont organisés?

**M. Sadowski :** Il faut surtout beaucoup de temps. Le Canada compte de nombreux chercheurs autochtones issus de nombreux pensionnats. Ces chercheurs ont différents niveaux d'éducation, mais ils ont tous à cœur d'essayer de trouver ce qui est arrivé à leur famille et aux membres de leur communauté. Il faut seulement leur fournir les documents. Ils savent quoi faire. Malheureusement, ils n'ont pas les ressources. Ils manquent de ressources financières et ne connaissent pas assez le système pour venir à bout de la bureaucratie, surtout lorsqu'ils se heurtent au refus catégorique des ministères de transmettre les documents. Les peuples autochtones possèdent les compétences en question. Ils doivent seulement patienter avant d'obtenir les documents.

J'ai énuméré les documents qui devraient être accessibles et qui ne sont pas considérés comme pertinents par le Canada. Pourtant, les informations existent et devraient être accessibles. Les peuples autochtones partout au Canada devraient pouvoir les consulter afin d'honorer la mémoire des enfants morts dans les pensionnats.

**M. Shackleton :** Je vais renchérir en disant que la pertinence est la notion clé. Ce que veulent savoir les nations qui souhaitent retrouver leurs enfants et leurs histoires est très différent d'une nation à l'autre. Les recherches pour retrouver les histoires liées

Some communities we've worked with want to know everything, and other communities want to know about medical experimentation. I don't think the government has the capability to do that. It has to be a community-led initiative, and they can't do it if they don't have access to the records to research and follow the trails that historians follow.

**The Chair:** Thank you both.

**Senator Sorensen:** Thank you, everybody, for being here. I certainly also look forward to seeing Treaty Commissioner Musqua-Culbertson in the future. I will direct my questions to Mr. Shackleton, and then we'll see if I have time to ask for additional comments from our other witness.

You've done a good job, but maybe you can elaborate further. Maybe it is just an opportunity for you to make the point again on explaining — you just spoke to it again in this last answer — the types of information. I think that what I am hearing is that not everybody is looking for the same information. However, people are looking forward to bringing closures to family.

I am curious for you to again elaborate on the justification for not providing the records. I think you've spoken a couple of times to the Privacy Act — that this is the legislation at play. Do you agree that the wording currently in the Privacy Act is stopping these employees from doing what they in their hearts would maybe like to do but can't? Does the act need to be changed? I think you said that in your comments. Or is there an opportunity for some kind of exemption for this specific type of information with respect to the residential schools?

Lastly, in your opinion — and I think Senator Arnot kind of alluded to this — what is the fear? What do you believe is the fear in releasing this information?

**Mr. Shackleton:** To start with the types of information, it is different for every community because each residential school had a different history.

In one community, we might need to access files from the Department of National Defence because they had a shooting range next to the residential school, and there are accusations that children were killed at that shooting range. In another case, we need to access the medical records associated with the institution where children were sent. Increasingly, as we get into the 1940s and 1950s, we see these institutions being used more as penal institutions. They threatened people: if the mother has a beer, we will take her children away, those types of things. They were used as a reformatory in many cases. Therefore, it is different.

aux pensionnats ne se font pas selon une approche universelle. Certaines communautés avec lesquelles nous avons travaillé veulent tout savoir, tandis que d'autres s'intéressent uniquement aux expériences médicales. Je ne pense pas que le gouvernement est en mesure d'appliquer ce type d'approche. Cette initiative doit être menée par les communautés. Or, celles-ci ne peuvent pas y arriver sans l'accès aux documents qui leur permettront de faire leurs recherches et de suivre les pistes examinées par les historiens.

**Le président :** Merci à vous deux.

**La sénatrice Sorensen :** Merci à tous les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. J'ai vraiment hâte d'entendre lors d'une séance ultérieure la commissaire aux traités, Mary Musqua-Culbertson. Je vais poser une question à M. Shackleton. Je vais demander ensuite aux autres témoins de formuler des commentaires si j'ai assez de temps.

Vos commentaires étaient éclairants, mais j'aimerais que vous donniez davantage de précisions. Je vais vous donner l'occasion de revenir sur le point que vous avez soulevé tout à l'heure et de fournir des explications supplémentaires sur les types de renseignements. Si je comprends bien, les informations recherchées varient d'une personne à l'autre. Toutefois, tous souhaitent clore un chapitre de leur histoire familiale.

J'aimerais que vous en disiez plus sur les justifications fournies par les organismes qui refusent de transmettre des documents. Vous avez mentionné deux fois, je crois, la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui est la loi applicable. Êtes-vous d'accord pour dire que le libellé de cette loi empêche les employés de faire ce que leur cœur leur dicte? Devrait-on modifier la loi? Je pense que c'est ce que vous avez dit dans votre déclaration. Devrait-on ajouter une exemption pour les renseignements liés aux pensionnats?

Enfin, à votre avis — et je pense que le sénateur Arnot y a fait allusion —, de quoi a-t-on peur? D'où vient cette crainte de donner accès à ces documents?

**M. Shackleton :** Tout d'abord, à propos des types de renseignements demandés, ceux-ci diffèrent selon les communautés, car chaque pensionnat a une histoire différente.

Une communauté donnée pourrait avoir besoin de consulter des dossiers du ministère de la Défense nationale parce que ce dernier avait un champ de tir à côté du pensionnat et que des accusations ont été portées liées à des enfants qui ont été tués à cet endroit. Une autre communauté pourrait demander à avoir accès à des dossiers médicaux associés à l'établissement où ont été envoyés des enfants. Dans les années 1940 et 1950, un nombre grandissant de ces établissements ont été transformés en établissements carcéraux. Des gens ont fait l'objet de menaces. Par exemple, une mère de famille qui était vue avec une bière à la main se faisait retirer ses enfants. Bon nombre

These records are not just held at CIRNAC or Library and Archives Canada. There has to be a much larger position around medical records, community records and municipal records. The churches need to hand over more. The churches have not handed over everything, and we have evidence of that. So it is a wide variety, and I would not limit it. I think the best place to start is with the federal institutions, but it must go broader.

I'm not an expert on policy, but I will say there is a statement within the Privacy Act in ATIP where it says that records can be released for the greater good or some kind of terminology around that. Who defines that? Can we say that this would be for the greater good?

Lastly — and I'm not a conspiracy theorist — I do believe people are afraid of being sued for releasing records. Departments don't want to have court cases brought against them for invasion of privacy. I do understand that, and as an individual, I want my privacy respected. However, it goes back to that greater good. Is there a way to access these and still keep information private?

To touch quickly on that departmental researcher status, we do have contracts with the government. We have secret clearance. I can go in one day and order a file and look at that file, but if I am working for my Indigenous client, it can take me over a year to look at exactly the same file. I am the same researcher with the same laptop and the same security protocols.

**Senator Sorensen:** Does Mr. Sadowski have a comment?

**Mr. Sadowski:** Yes. The issue is that the legislation in the Privacy Act does not need to be changed because there is a section in the Privacy Act that allows the minister to release these records to Indigenous groups if they have an issue with the government. I'm not clear on the wording, but the minister has the authority. We reached out to the minister to do that exact same thing, to release records that were over 100 years old for two boys who drowned in a pond near the Shingwauk school. It was over 100 years ago, and the minister never exercised that authority. We never heard back from the minister about that. In the legislation, it allows the government to release these records to Indigenous groups. That's not being followed. It's like in the access to information requests. The Department of Justice and

d'établissements étaient utilisés comme des écoles de correction. Bref, les renseignements demandés varient.

Ce ne sont pas seulement les documents conservés à RCAANC ou à Bibliothèque et Archives Canada qui devraient être accessibles. Il y a aussi les documents médicaux ainsi que les documents tenus par les communautés et les municipalités. Les églises doivent en transmettre beaucoup plus. Nous avons la preuve qu'elles retiennent encore des renseignements. Je ne fixerais pas de limites à la grande variété de documents qui devraient être accessibles. Je pense que le meilleur point de départ est l'ensemble des ministères fédéraux, mais nous devons ratisser plus large.

Je ne suis pas un expert des politiques, mais je voudrais faire remarquer que la Loi sur la protection des renseignements personnels et les principes régissant l'accès à l'information indiquent que les documents peuvent être rendus publics pour ce qu'on appelle le bien commun ou quelque chose du genre. Qui définit le bien commun? Peut-on parler de bien commun dans ce cas-ci?

Même si je ne suis pas un adepte des théories du complot, je crois que les gens ont peur d'être poursuivis s'ils transmettent des documents. Les ministères ne veulent pas se retrouver devant les tribunaux pour atteinte à la vie privée. Je comprends le principe de confidentialité. Personnellement, je tiens à ce que ma vie privée soit respectée. Toutefois, cela nous ramène à la notion de bien commun. Peut-on donner accès à ces documents tout en protégeant les renseignements personnels?

Pour revenir brièvement au statut de chercheur ministériel, nous signons des contrats avec le gouvernement. Nous obtenons une cote de sécurité. Je peux me rendre dans les locaux du gouvernement pour demander un dossier et le consulter, mais si je travaille pour un client autochtone, je vais peut-être devoir attendre un an pour consulter exactement le même dossier. Je suis pourtant le même chercheur avec le même ordinateur portable et la même cote de sécurité.

**La sénatrice Sorensen :** Monsieur Sadowski, voulez-vous formuler un commentaire?

**M. Sadowski :** Oui. Je soutiens toutefois que la Loi sur la protection des renseignements personnels n'a pas à être changée, car elle renferme une disposition qui autorise le ministre à communiquer les documents en question aux groupes autochtones qui ont des griefs à l'égard du gouvernement. Je ne peux pas citer le libellé exact, mais le ministre détient ce pouvoir. Nous avons communiqué avec le ministre au sujet de l'obtention de documents datant de plus de 100 ans sur deux garçons qui s'étaient noyés dans un étang près du pensionnat de Shingwauk. L'événement est survenu il y a plus de 100 ans, et le ministre n'a jamais exercé son pouvoir. Il ne nous est jamais revenu là-dessus. La loi permet au gouvernement de transmettre ces informations aux groupes autochtones, mais ces dispositions

CIRNAC do not follow the legislation with regard to releasing the records. The legislation is there. It's just not being used or enforced.

**Senator Tannas:** Thanks for being here today.

Just so I'm clear, both of you do research by contract for institutions, companies, et cetera, across all kinds of things. Is that right?

**Mr. Shackleton:** Yes.

**Mr. Sadowski:** No, I do not have a contract. I have worked with the Children of Shingwauk Alumni Association for the last 30-odd years. I don't have a contract with them. I consider them and they consider me to be part of their family. I've done this work for nothing.

**Senator Tannas:** Do you have an added layer of trouble, then, when people within the departments say, "Well, who are you really representing? Do you have any authority?" Are you any better than if I called up and started asking questions?

**Mr. Sadowski:** No.

**Senator Tannas:** Okay. But you, Mr. Shackleton, on the other hand, have some kind of an agent relationship you can rely on. Is that fair? How does it work?

**Mr. Shackleton:** Well, I think we have knowledge because we have so many individuals doing this work, and I've been doing it for 20 years now. As any skill grows, we know where to look for files, we know what to ask for and we know how to organize the data, which is a massive thing.

**Senator Tannas:** The authority that you get with that person on the other side of the desk, the askee, who is saying, "Okay, by what authority do you ask for this," does that matter in any case?

**Mr. Shackleton:** It definitely does, senator. There is something that's built into legislation that requires you to get a band council resolution that would appoint you as the researcher for the band, and that gives you the authority to go and ask for that material.

**Senator Tannas:** So when you are being frustrated, you are being frustrated when you are that representative for that Indigenous government at this stage.

**Mr. Shackleton:** Yes.

ne sont pas appliquées. On peut en dire autant des règles de demande d'accès à l'information. Le ministère de la Justice et RCAANC n'appliquent pas les dispositions sur la transmission de documents. Ces dispositions existent, mais elles ne sont pas utilisées.

**Le sénateur Tannas :** Merci de votre présence aujourd'hui.

Corrigez-moi si je me trompe, mais vous menez tous deux des recherches par contrat sur n'importe quel sujet pour des organismes ou des entreprises. Est-ce exact?

**M. Shackleton :** Oui.

**M. Sadowski :** Non. Je n'ai pas de contrat. Je travaille avec la Children of Shingwauk Alumni Association depuis environ 30 ans. Je n'ai pas de contrat avec eux. Ils me considèrent comme un membre de la famille, et l'inverse est aussi vrai. Je fais ce travail gratuitement.

**Le sénateur Tannas :** Je me demande si votre statut complique encore plus les choses lorsque les gens dans les ministères vous demandent : « Qui représentez-vous au juste? Avez-vous du pouvoir? » Est-ce que je ferais moins bien que vous si j'appelais pour poser des questions?

**M. Sadowski :** Non.

**Le sénateur Tannas :** D'accord. Mais vous, monsieur Shackleton, vous avez une entente de représentation. Est-ce exact? Cette entente est-elle équitable? Comment fonctionne-t-elle?

**M. Shackleton :** Nous avons accumulé pas mal de connaissances, car un grand nombre de personnes font ce travail, dont moi, depuis plus de 20 ans. Grâce à l'expertise que nous avons développée, nous savons où regarder pour trouver les dossiers. Nous savons aussi quoi demander et comment organiser la quantité volumineuse de données.

**Le sénateur Tannas :** Le pouvoir que vous avez aux yeux de la personne assise de l'autre côté du comptoir qui vous demande en vertu de quoi vous demandez les documents, est-ce important?

**M. Shackleton :** C'est très important, sénateur. La loi comporte l'obligation d'obtenir une résolution du conseil de bande qui vous nomme chercheur attiré pour la bande et qui vous confère le pouvoir de demander des documents.

**Le sénateur Tannas :** Donc, si vous êtes contrarié, c'est en tant que représentant de ce gouvernement autochtone à ce stade.

**M. Shackleton :** Oui.

**Senator Tannas:** I must have been under the misunderstanding that there is some commitment by the government to deliver all records to the truth and reconciliation centre. Is that false?

**Mr. Shackleton:** No, and that's what I've referred to, senator, with the 25 million documents that a working group run by CIRNAC, I think, is currently going through, but there are representatives from various departments on it. It is also led by a working group committee with First Nations representation, and I'm unaware of how that committee is determining relevancy on what a residential school record is. Our clients, the First Nations that we're working with, want to know what happened at medical institutions. They want to know what happened at reformatories. We don't know if those records are going to be included. We also don't know who is going through the records at the government to determine what is relevant. I don't believe it's First Nations. None of the clients I have known have been asked to sit on the panel to say what is relevant or review those files.

**Senator Tannas:** So there is no future world that we're working towards where a deputy minister or an assistant deputy minister can certify that every single record has been turned over to somebody. Is it a pipe dream to think that we will ever get to that point?

**Mr. Shackleton:** I believe it is.

**Mr. Sadowski:** We have made repeated requests to CIRNAC and Indigenous Services Canada over the last few years to provide us an inventory of all the historical documents they have, and they've declined. Unless they provide an inventory of what they have, we will never know what they still control in their archives.

**Mr. Shackleton:** There are archival records that we talk about, but CIRNAC and DOJ have "semi-active files." These are files that could be continually used by the department, and they are extremely difficult to access. There are often no finding aids provided, so you have to submit an ATIP request that might be quite broad, and then it goes to relevancy. Someone else is deciding what is relevant within these collections for you to see.

**The Chair:** You have both worked directly with survivors, families and communities searching for truth, justice and healing. Could you speak about the real impact of the government and churches still denying and delaying access to records? How does it impact individuals, families and communities who do not have access, and what does it say to the communities about reconciliation?

**Le sénateur Tannas :** J'ai dû comprendre à tort que le gouvernement s'était engagé à fournir tous les documents demandés par le Centre national pour la vérité et réconciliation. Est-ce que je fais fausse route?

**M. Shackleton :** Non. C'est ce dont je parlais, sénateur, lorsque je mentionnais les 25 millions de documents consultés par un groupe de travail qui est dirigé par RCAANC, si je ne m'abuse, mais qui compte des représentants d'autres ministères. Un comité formé de représentants des Premières Nations participe également au processus, mais je ne sais pas comment il détermine si les documents en question sont liés ou non aux pensionnats. Nos clients, les Premières Nations avec lesquelles nous travaillons, veulent savoir ce qui est arrivé dans les organisations médicales. Elles veulent savoir ce qui est arrivé dans les maisons de correction. Nous ne savons pas si ces documents seront inclus dans le processus. Nous ne savons pas non plus qui au gouvernement trie les documents pertinents. Je ne pense pas que ce sont les Premières Nations. Aucun de mes clients n'a été invité à siéger au comité chargé de relever les documents pertinents ou de les examiner.

**Le sénateur Tannas :** Nous ne pouvons donc pas entrevoir un monde où le sous-ministre ou le sous-ministre adjoint pourrait certifier que chacun des documents a été remis. Ce monde serait-il une chimère?

**M. Shackleton :** Hélas, oui.

**M. Sadowski :** Au cours des dernières années, nous avons demandé à plusieurs reprises à RCAANC et à Services aux Autochtones Canada de nous fournir un inventaire de tous les documents historiques en leur possession. Les deux organismes ont refusé. Si nous n'obtenons pas cet inventaire, nous ne saurons jamais ce qu'ils gardent encore dans leurs archives.

**M. Shackleton :** Il existe des documents d'archives, mais il faut savoir que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, et le ministère de la Justice ont des « dossiers semi-actifs. » Il s'agit de documents qui pourraient toujours servir au ministère et qui sont extrêmement difficiles à consulter. Bien souvent, aucun instrument de recherche n'existe, ce qui nous force à soumettre une demande d'accès à l'information qui doit parfois être très vaste. Puis, le facteur de pertinence a une grande incidence : quelqu'un d'autre détermine pour le demandeur ce qui, dans les collections, lui sera pertinent.

**Le président :** Vous avez tous deux accompagné des survivants, des familles et des communautés en quête de vérité, de justice et de guérison. Pouvez-vous décrire les marques réelles que laissent les gouvernements et les églises qui refusent et retardent l'accès aux dossiers? Quels sont les effets sur les particuliers, les familles et les communautés qui n'ont pas accès aux dossiers, et quel message sur la réconciliation cette attitude envoie-t-elle aux communautés?

**Mr. Sadowski:** Many survivors have died waiting for information. Within the Shingwauk Wawanosh alumni, there are very few survivors left, and there is only one survivor left that attended the Chapleau residential school. They have been trying to find information about what happened at those schools to their families and communities that sent students there. We have over 80 First Nations that went to the Shingwauk school. All survivors from those 80 communities want to know what happened to their kids. The impact is that there is no closure. The healing has not happened. That's where we are today.

**Mr. Shackleton:** This lack of transparency is what Canada has been doing for 160 years now or longer, and it leads to the distrust of government. You can say all the records have been handed over, but I don't think that the people we work with are going to believe you because you won't let us see where the records are. You won't let us see the full file, and there's always the thought that maybe there was something else there.

**The Chair:** Thank you. The floor is still open if other senators have questions.

**Senator Sorensen:** This has been alluded to, but it occurred to me at another meeting we had before we broke for the summer regarding the complexities you've spoken to that this isn't just the records at the residential schools. I had never thought about that piece of it. I'm intrigued by all the other organizations that have information. It gets so overwhelmingly muddy. I'm trying to remember a conversation about a corporation that has built a building where there had been a residential school, and we don't know if there are children buried there. Could we have a few more comments on the complexity of all of that?

**Mr. Sadowski:** Senator, with regard to children who contracted tuberculosis at residential schools and were sent to a sanatorium that had room available or a federal Indian hospital, those students remained on the quarterly returns of the residential school. They were actually residential school students at these medical institutions, so they remained in the system. The money followed the child, so they remained on the quarterly returns; however, the grant money was transferred for the maintenance of the children at the medical institutions. They were still residential school kids wherever they went because they remained on the quarterly returns. That's how the government kept track of these students. It's not that complex.

The government does not want to release these records because they know that they're going to get into the tuberculosis issue, and they don't want to go there. This is the problem that we encountered when we tried to have the Fort William Indian

**M. Sadowski :** De nombreux survivants sont décédés avant d'obtenir cette information. Très peu d'anciens élèves du pensionnat Shingwauk Wawanosh sont encore en vie, et il ne reste qu'un ancien élève du pensionnat indien Chapleau. Ils tentent de savoir sur ce que leurs proches et les communautés ayant fréquenté ces écoles y ont vécu. Plus de 80 Premières Nations ont fréquenté l'école Shingwauk. Tous les survivants de ces 80 communautés veulent savoir ce qui est arrivé à leurs enfants. Le résultat, c'est qu'ils ne peuvent tourner la page sur ce chapitre. La guérison est impossible. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

**M. Shackleton :** Le Canada perpétue cette opacité depuis 160 ans, voire depuis plus longtemps, ce qui génère une méfiance envers le gouvernement. Il a beau affirmer que les documents ont été transmis, je ne pense pas que les gens que nous accompagnons le croient parce qu'on ne nous permet pas de voir où ils sont conservés. Le gouvernement ne nous donne pas accès aux dossiers complets, alors un doute subsiste toujours : d'autres documents pourraient exister.

**Le président :** Merci. Il nous reste encore du temps, alors d'autres sénateurs peuvent poser des questions.

**La sénatrice Sorensen :** On y a fait allusion, mais, lors d'une autre réunion avant la relâche estivale, je me suis rendu compte que les complexités que vous avez décrites ne touchent pas seulement les documents des pensionnats indiens. Je n'avais jamais réfléchi à cet élément. Je me demande ce qu'il en est dans toutes les autres organisations qui détiennent des renseignements. La situation devient immensément confuse. Je tente de me souvenir d'une conversation sur une entreprise qui a construit un édifice où s'est déjà trouvé un pensionnat indien, alors que nous ne savons pas si des enfants y sont enterrés. Pouvez-vous nous faire part d'autres réflexions sur la complexité de la situation?

**M. Sadowski :** Madame la sénatrice, les enfants qui ont contracté la tuberculose à un pensionnat indien figuraient toujours dans son relevé trimestriel même après avoir été transférés à des sanatoriums qui avaient des lits disponibles ou à des hôpitaux fédéraux autochtones. Ils demeuraient dans le système parce qu'ils étaient des élèves des pensionnats indiens séjournant dans ces établissements de santé. Le financement suivait les enfants, alors ils figuraient toujours dans les relevés trimestriels. Les subventions étaient toutefois transférées pour couvrir les soins des enfants dans les établissements de santé. Les enfants conservaieent leur statut au pensionnat indien, peu importe où ils allaient, puisque leurs noms demeuraient dans les relevés trimestriels. C'est ainsi que le gouvernement suivait la trace des élèves. Le système n'est pas tellement compliqué.

Le gouvernement refuse de divulguer ces dossiers parce qu'il sait qu'il sera question de la tuberculose, un sujet qu'il veut éviter. C'est l'obstacle auquel nous nous sommes heurtés quand nous avons tenté de donner au sanatorium de l'hôpital

Hospital Sanatorium recognized as a residential school under the settlement agreement. We went to court and, because of missing documents, the court denied our request to have the institution added, just like all Indian hospital schools across Canada.

Every Indian hospital, every sanatorium in Canada, had an Indian hospital school functioning out of that institution for the education of the students. So even while the students were there suffering from tuberculosis, they were still getting an education that was funded by the Government of Canada. It's not that complicated. It's just that the government makes it complicated.

**Senator Sorensen:** I'm not sure if that makes me feel better or worse, but thank you.

**Mr. Sadowski:** That's the facts, and this is where the truth is.

**Mr. Shackleton:** I believe following a child's history through being stolen — there will be records within (RG) 10 of band payments — to going a school, often being transferred to multiple schools, if there is an injury and they're sent to a hospital, and if they are later sent to a reformatory. If they ran away, there are police records that are involved. If they were part of the Air Cadets, there will be different records involved there. On top of that, you have these institutional histories that have to be built to understand that the milk that was being served to them was from tuberculosis cows. You have to understand when that became illegal and that the school was doing that seven years after it became illegal in Canada. That all ties into that individual child's story, and I think that's what we're missing here. This isn't just a list of missing children; it is the history of children.

**Senator Arnot:** Witnesses, I'd like to go back to the issue under existing privacy legislation that prevents access to the records and ask if the policy behind that legislation is still serving a valid purpose. What I've heard here today is that, in fact, the existing privacy legislation allows records to be released for the greater good. We're also hearing that the minister, or whoever is in authority, has not exercised the discretion the minister has in a way that is favourable to getting at the truth.

It seems to me that the people named in the records won't be harmed, but the people with us here today who do not have the information are the ones who are being hurt by that legislation. Who are we hurting in not providing the information, and who is being protected by not providing the information?

**Mr. Shackleton:** I'm not sure who is being protected unless there is an individual who doesn't want their records released. This is a very valid opinion that comes from some survivors. Things may have happened to them in residential schools that they don't want everyone knowing about. That's why I think it's crucial that communities decide on how they're going to present the records once they have been collected. These communities already have health records. They have records on social

autochtone Fort William le statut de pensionnat indien dans l'accord de règlement. Nous nous sommes adressés au tribunal, qui a refusé notre demande d'ajouter l'établissement à la liste à cause de documents manquants. Il en va de même pour toutes les écoles d'hôpitaux autochtones au pays.

Chaque hôpital autochtone, chaque sanatorium au Canada était rattaché à une école pour la scolarité des élèves. Ainsi, même quand la tuberculose les faisait séjourner dans ces établissements, les élèves y poursuivaient leur scolarité qui était payée par le gouvernement du Canada. Le système n'est pas aussi compliqué que le gouvernement le laisse croire.

**La sénatrice Sorensen :** Je ne sais pas si votre réponse me rassure ou m'inquiète davantage, mais je vous remercie.

**M. Sadowski :** Ce sont les faits, qui recèlent la vérité.

**M. Shackleton :** Des dossiers du groupe d'archives RG10 documentent les transactions des bandes, ce qui relate le parcours des enfants volés : ils ont fréquenté une école, nombre d'entre eux ont souvent changé d'écoles, les écoliers blessés ont été envoyés à l'hôpital et certains sont allés, plus tard, dans des maisons de correction. Ceux qui se sont enfuis ont des dossiers judiciaires. Ceux qui ont participé aux Cadets de l'Air ont des documents à l'appui. De plus, il faut reconstituer la chronologie au sein des organisations pour comprendre que le lait qui était servi aux enfants provenait de vaches atteintes de tuberculose. Il faut savoir quand la pratique est devenue illégale au Canada et que l'école en servait toujours à ses élèves sept ans plus tard. Tous ces documents dessinent le parcours des élèves, et je crois que c'est ce qui nous manque. Il ne s'agit pas d'une simple liste d'enfants disparus, mais bien de l'histoire des enfants.

**Le sénateur Arnot :** Chers témoins, j'aimerais revenir à la réalité qui empêche, en vertu de la loi actuelle sur la protection des renseignements personnels, l'accès aux dossiers. Je veux savoir si la politique qui sous-tend cette loi est encore pertinente. J'ai entendu aujourd'hui que la loi en vigueur permet la publication des dossiers pour le bien commun. On nous dit aussi que le ministre, ou la personne qui détient les pouvoirs, n'a pas utilisé ses pouvoirs discrétionnaires de façon à révéler la vérité.

Je crois comprendre que la divulgation des dossiers ne nuira pas aux personnes nommées dans les documents, mais que la loi fait du tort aux personnes, parmi nous aujourd'hui, qui n'ont pas les renseignements voulus. En taisant l'information, à qui faisons-nous du tort, et qui protégeons-nous?

**M. Shackleton :** À moins que quelqu'un refuse que ses dossiers soient divulgués, je crois que la démarche ne protège personne. Voilà l'opinion tout à fait valide dont nous font part certains survivants. Certains ont subi des expériences dans les pensionnats qu'ils ne veulent pas voir révéler au grand jour. C'est la raison pour laquelle il est crucial que les communautés déterminent comment les dossiers seront présentés lorsqu'ils seront en leur possession. Ces communautés gèrent déjà des

services, et cetera. It's not as if they're incapable of protecting records. They just can't access the records, and that's the problem. I have been told by a survivor that she did not want her records released, she didn't want everyone to know what had happened, but it's up to the communities to decide how they're going to deal with those situations within their communities.

**Mr. Sadowski:** I agree with what was just said, but I also have to state that I think the Government of Canada is worried about what's in those records and what records that they still have. They control the records, and by keeping them secret, they are protecting themselves from the truth.

**The Chair:** I don't see anyone else with their hand up, so the time for this panel is now complete. I wish to thank all of our witnesses for joining us today. If you wish to make subsequent submissions, certainly feel free to do that and submit them to our clerk, Ms. Mugny, within one week.

We will hear next from federal departments that have been identified as withholding access to records which are key to documenting the lives and deaths of the Indigenous children who were forced to attend residential schools, day schools and other sites.

Specifically, we will hear from the following witnesses: Garima Dwivedi, Assistant Deputy Minister, Resolution and Partnerships; Kristi Carin, Director General, Resolution and Partnerships; from Library and Archives Canada, Jasmine Bouchard, Assistant Deputy Minister, User Experience and Engagement Sector; and Emily Gusba, Director General, Government Record Branch, Collections Sector. Thank you all for joining us today.

Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes each, which will be followed by a question and answer session with the senators. I invite Garima Dwivedi to give her opening remarks.

**Garima Dwivedi, Assistant Deputy Minister, Resolution and Partnerships, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:** Thank you very much, Mr. Chair.

*Kwe kwe, ullukkut, tansi, hello.*

[Translation]

Good morning. I would like to begin by acknowledging that I am speaking to you today from the traditional unceded territory of the Anishinaabe Algonquin people.

dossiers médicaux. Ils détiennent des dossiers sur les services sociaux, entre autres. N'allons pas croire qu'elles sont incapables de protéger la confidentialité de documents. Or, elles ne peuvent pas mettre la main sur les documents, et c'est là le problème. Une survivante m'a dit qu'elle ne veut pas que son dossier soit divulgué, qu'elle ne veut pas que tout un chacun sache ce qu'elle a vécu. C'est toutefois aux communautés qu'il incombe de choisir comment elles composeront avec ces situations.

**M. Sadowski :** Je souscris à ce qu'on vient de dire, mais je dois ajouter que, à mon avis, le gouvernement du Canada s'inquiète du contenu de ces dossiers et des documents qui sont encore en sa possession. Il contrôle ces documents et, en les cachant, il se protège de la vérité.

**Le président :** Je ne vois aucune autre main levée, ce qui signifie que nous avons terminé la discussion avec ce groupe de témoins. Je désire remercier tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Si vous souhaitez fournir d'autres renseignements, je vous invite à les envoyer à notre greffière, Mme Mugny, d'ici une semaine.

Nous allons maintenant entendre des représentants de ministères fédéraux qui refuseraient l'accès à des dossiers essentiels pour documenter la vie et la mort des enfants autochtones qu'on a obligés à fréquenter des pensionnats indiens, des externats autochtones et d'autres établissements.

Nous accueillons plus précisément des représentantes du groupe de la Résolution et des partenariats : Garima Dwivedi, la sous-ministre adjointe, et Kristi Carin, la directrice générale. Nous recevons également des représentantes de Bibliothèque et Archives Canada : la sous-ministre adjointe du Secteur de l'expérience des usagers et de la mobilisation, Jasmine Bouchard, et la directrice générale de la Direction générale des documents gouvernementaux du Secteur des collections, Emily Gusba. Nous vous remercions d'être parmi nous aujourd'hui.

Les témoins vont prononcer des déclarations liminaires d'environ cinq minutes chacune, avant une discussion avec les sénateurs. J'invite Garima Dwivedi à prononcer la sienne.

**Garima Dwivedi, sous-ministre adjointe, Résolution et partenariats, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :** Merci beaucoup, monsieur le président.

*Kwe kwe, ullukkut, tansi, bonjour.*

[Français]

Bonjour. Je tiens à souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui depuis le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

[English]

I am Garima Dwivedi, Assistant Deputy Minister, Resolution and Partnerships, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, CIRNAC. My sector's mandate includes the Indian residential schools document sharing initiative, the Indian Residential School Settlement Agreement and Calls to Action 72 to 76, including the Residential Schools Missing Children Community Support fund.

I'd like to thank the members of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples for inviting CIRNAC to participate in today's session regarding your report *Honouring the Children who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation*.

Addressing the legacy of residential schools is at the heart of reconciliation and the renewal of the relationship between survivors, their families and communities and all Canadians. The locating of unmarked graves at former residential school sites in Canada is a tragic reminder of the abuse Indigenous children suffered in those institutions.

From survivors, communities and representative organizations, we've heard the clear need to share additional documents related to residential schools to ensure that the information on the schools' history and the administration of the Indian Residential Schools Settlement Agreement are accessible. CIRNAC is committed to taking the steps necessary to ensure we continue to do all we can to share the related residential school-related documents in the government's possession while respecting survivors' wishes, legislation, court orders, settlement agreements and ongoing litigation processes.

Under the Indian Residential Schools Settlement Agreement, or IRSSA, all parties were obligated to disclose documents related to residential schools. Based on guidance from The Truth and Reconciliation Commission, Canada disclosed over 4 million documents. On conclusion of its mandate in 2015, the TRC transferred its document collection to the National Centre for Truth and Reconciliation, NCTR.

In December 2021, a new approach to sharing of the documents related to residential schools was announced. This includes a process to undertake a much broader review of existing documents beyond those already shared to ensure transparency and full sharing of additional relevant documents.

Through an initial scoping review, the Government of Canada's departments and agencies have identified as many as 23 million additional documents related to residential schools

[Traduction]

Je m'appelle Garima Dwivedi et je suis sous-ministre adjointe de la Résolution et des partenariats à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC. Mon secteur est notamment responsable de l'initiative de communication de documents relatifs aux pensionnats indiens, de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et des appels à l'action 72 à 76, y compris le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats.

J'aimerais remercier les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones d'avoir invité RCAANC à participer à la séance d'aujourd'hui au sujet de leur rapport intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*.

Le fait d'aborder les séquelles laissées par les pensionnats est au cœur de la réconciliation et du renouvellement de la relation entre les survivants, leurs familles et leurs communautés, et tous les Canadiens. La découverte de tombes anonymes sur les anciens sites des pensionnats indiens au Canada est un rappel tragique des mauvais traitements infligés aux enfants autochtones dans ces établissements.

Les survivants, les communautés et les organisations les représentant nous ont fait part de la nécessité évidente de diffuser d'autres documents relatifs aux pensionnats indiens afin de garantir que les informations sur l'histoire des pensionnats et sur l'administration de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens sont accessibles. RCAANC s'engage à continuer à faire tout en son pouvoir pour diffuser les documents relatifs aux pensionnats en possession du gouvernement, tout en respectant les souhaits des survivants, les lois, les ordonnances des tribunaux, les ententes de règlement et les processus judiciaires en cours.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, toutes les parties étaient tenues de divulguer les documents relatifs aux pensionnats. Conformément aux directives de la Commission de vérité et réconciliation, ou CVR, le Canada a divulgué plus de quatre millions de documents. À la fin de son mandat en 2015, la CVR a remis sa collection de documents au Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR.

En décembre 2021, une nouvelle approche pour la communication de documents relatifs aux pensionnats a été annoncée. Elle comprend un processus pour entreprendre un examen élargi des documents existants sans se limiter à ceux qui sont déjà diffusés. On garantira ainsi la transparence et la communication complète de tous les documents pertinents additionnels.

Dans le cadre d'un examen initial de la portée, les ministères et organismes du gouvernement du Canada ont ciblé jusqu'à 23 millions de documents supplémentaires liés aux pensionnats

and the implementation of the IRSSA. These include some duplicates of records previously provided to the NCTR as well.

In addition to the internal review, a new structure has been put in place to govern document sharing. The Residential Schools Documents Advisory Committee, chaired by former chief of the Cowessess First Nation Cadmus Delorme, was formed to identify and propose recommendations for sharing relevant documents of historical interest.

Eight committee members were to be identified through consultations with the NCTR, the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit Kanatami and the Métis National Council. Currently, there are six members, with two more to join. The six are the following: Eugene Arcand, survivor, Muskeg Lake First Nation, Saskatchewan; Maata Evaluardjuk-Palmer, survivor, Mittimatalik, Pond Inlet, Nunavut; Shirley Horn, survivor, Missanabie Cree First Nation, Ontario; Brenda Macdougall, Chair of Métis Research, University of Ottawa; Dr. Gwen Point, Intergenerational survivor, Skowkale First Nation, British Columbia; and Ted Quewezance, survivor, Keeseekoose First Nation Saskatchewan.

The committee will also include members from 13 federal agencies and departments. The NCTR is represented, as well as the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites.

The committee will provide recommendations to the government on removing challenges to sharing documents. One of its top priorities is to ensure that stakeholder views, including those of survivors, communities and Indigenous organizations, are reflected in discussions and decisions.

In terms of the NCTR, CIRNAC has committed to provide \$24.9 million over five years in funding to assist the NCTR in carrying out its important mandate of preserving the history of residential schools, honouring the truths of survivors and undertaking research to support continued healing and promoting education and understanding of the residential schools system. CIRNAC continues to work in close collaboration with the NCTR on all related activities. The NCTR has submitted a revised funding proposal to support ongoing work for consideration.

CIRNAC's Residential Schools Missing Children Community Support Fund provides funding to Indigenous communities and families as they seek to research, locate and document burial

et à la mise en œuvre de la convention. Il s'agit notamment de certains doubles de dossiers déjà fournis au CNVR.

En plus de l'examen interne, une nouvelle structure a été créée pour régir la communication de documents. Le Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats indiens, présidé par Cadmus Delorme, ancien chef de la Première Nation de Cowessess, a été créé afin de cerner et de proposer des recommandations pour la communication de documents pertinents présentant un intérêt historique.

Huit membres du comité devaient être identifiés lors de consultations avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. Il y a actuellement six membres, et deux autres sont à venir. Les six membres sont : Eugene Arcand, survivant, Première Nation de Muskeg Lake, Saskatchewan; Maata Evaluardjuk-Palmer, survivante, Mittimatalik, Pond Inlet, Nunavut; Shirley Horn, survivante, Première Nation des Cris de Missanabie, Ontario; Brenda Macdougall, présidente de la recherche sur les Métis, Université d'Ottawa; Gwen Point, survivante intergénérationnelle, Première Nation de Skowkale, Colombie-Britannique; Ted Quewezance, survivant, Première Nation de Keeseekoose, Saskatchewan.

Le comité comprendra également des membres de 13 ministères et organismes fédéraux. Le Centre national pour la vérité et la réconciliation y est représenté, ainsi que l'Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et sépultures anonymes.

Le comité fera des recommandations au gouvernement quant à l'élimination des obstacles qui limitent l'échange de documents. L'une de ses principales priorités est de veiller à ce que les points de vue des parties prenantes, notamment ceux des survivants, des communautés et des organismes autochtones, soient pris en compte lors des discussions et pour la prise de décisions.

Pour ce qui est du Centre national pour la vérité et la réconciliation, le CNVR, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada s'est engagé à lui fournir un financement de 24,9 millions de dollars sur cinq ans afin de l'aider à s'acquitter de son important mandat. Ce mandat consiste à préserver l'histoire des pensionnats, honorer les vérités des survivants, mener des recherches pour appuyer la guérison en continu, promouvoir la compréhension du système des pensionnats et l'enseignement en la matière. Le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec le CNVR sur toutes les activités connexes. Aux fins d'examen, le CNVR a soumis une version révisée d'une proposition de financement pour soutenir les travaux en cours.

Le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada fournit des moyens financiers aux communautés

sites associated with former residential schools. As of September 11, 2023, the department has received 149 applications requesting \$380.5 million in funding over four years. So far, 117 applications have been approved for funding, totalling \$160.4 million. The program is currently assessing another \$70.6 million in requested funding. We have heard calls from both the communities and the Special Interlocutor to extend the program to 2033. We continue to assess community uptake and requirements.

With respect to calls to expand the program to include non-IRSSA sites, CIRNAC assesses requests on a case-by-case basis to follow the child from a recognized residential school to another federally operated facility. CIRNAC's approach to non-IRSSA federally operated institutions will continue to be developed in collaboration with various survivor groups. Ensuring that their unique experiences are heard and considered will be paramount in the development of the approaches.

Canada recognizes the importance of preserving and sharing documentation to honour and remember the children who attended residential schools. To that end, we will continue to work in close collaboration with the Documents Advisory Committee and the NCTR.

I would be happy to answer any questions that the committee may have.

*Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Thank you. Merci.*

**The Chair:** Thank you, Ms. Dwivedi. I now invite Ms. Bouchard to give her opening remarks

[*Translation*]

**Jasmine Bouchard, Assistant Deputy Minister, User Experience and Engagement Sector, Library and Archives Canada:** Members of the committee, thank you for the invitation to speak today. I am Jasmine Bouchard. I am the Assistant Deputy Minister at Library and Archives Canada, or LAC, and I am responsible for user experience and engagement. My team coordinates stakeholder relationships, including with the National Centre for Truth and Reconciliation. With me is Emily Gusba, Director General of the Government Record Branch.

et familles autochtones qui souhaitent faire des recherches afin de localiser et de documenter les lieux de sépulture associés aux anciens pensionnats indiens. Au 11 septembre 2023, le ministère avait reçu 149 demandes de financement pour un montant de 380,5 millions de dollars sur quatre ans. Jusqu'ici, 117 demandes ont été approuvées, pour un total de 160,4 millions de dollars. Le programme évalue actuellement une autre demande de financement de 70,6 millions de dollars. Les communautés et l'interlocutrice spéciale nous ont demandé de prolonger le programme jusqu'en 2033. Nous continuons à évaluer l'intérêt et les besoins des communautés.

En ce qui concerne les appels à étendre ce programme à des sites ne relevant pas de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada évalue au cas par cas les demandes de suivi concernant les enfants qui auraient été déplacés d'un pensionnat reconnu à un autre établissement géré par le gouvernement fédéral. L'approche du ministère à l'égard des établissements gérés par le gouvernement fédéral et ne relevant pas de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens continuera d'être élaborée en collaboration avec divers groupes de survivants. Il sera primordial de veiller à ce que les expériences particulières de ces personnes soient entendues et prises en compte dans l'élaboration des approches.

Le Canada reconnaît l'importance de préserver et de faire circuler la documentation afin d'honorer la mémoire des enfants qui ont fréquenté les pensionnats. À cette fin, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec le Comité consultatif sur les documents et le CNVR.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du comité.

*Meegwetch. Qujannamiik. Marsee. Thank you. Merci.*

**Le président :** Merci, madame Dwivedi. J'invite maintenant Mme Bouchard à nous livrer sa déclaration liminaire.

[*Français*]

**Jasmine Bouchard, sous-ministre adjointe, Secteur de l'expérience des usagers et mobilisation, Bibliothèque et Archives Canada :** Mesdames et messieurs les membres du comité, merci de m'avoir invitée à m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle Jasmine Bouchard. Je suis sous-ministre adjointe à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et je suis responsable de l'expérience des usagers et de la mobilisation. Mon équipe coordonne notamment les relations avec les collaborateurs de BAC, y compris notre relation avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Je suis accompagnée d'Emily Gusba, directrice générale des documents gouvernementaux.

In its recent report, *Honouring the Children Who Never Came Home*, the committee requested that Library and Archives Canada expedite the transfer of records related to residential schools to the National Centre for Truth and Reconciliation. The committee also asked Library and Archives Canada to provide the committee with a progress report by December 2023. I am here today to talk to you about how Library and Archives Canada is mobilizing to address that recommendation.

Between 2008 and 2015, Library and Archives Canada has disclosed over two million pages related to the history of residential schools to the Truth and Reconciliation Commission, and they became part of the collections of the National Centre for Truth and Reconciliation.

In 2015, Library and Archives Canada put a letter of intent into the bentwood box at the closing event for the Truth and Reconciliation Commission, stating that we would continue to support the work of the National Centre for Truth and Reconciliation once our legal obligations were addressed.

Since then, LAC has integrated the identification of new records and their transfer to the National Centre for Truth and Reconciliation into our operations. Most recently, we identified and transferred 40,000 pages to the National Centre for Truth and Reconciliation from the school files series. Following the report from the committee, Library and Archives Canada promptly identified 32 government audiovisual items for transfer to the National Centre for Truth and Reconciliation. These documents will be processed and transferred this fall.

Library and Archives Canada is also in the process of identifying and digitizing up to six million pages of government records relating to day schools. These documents were not part of the Indian Residential Schools Settlement Agreement. LAC is still early in this initiative, specifically at the file identification stage. This project is expected to take about two more years to complete.

We are in active discussions with the National Centre for Truth and Reconciliation for the progressive transfer of as many records as possible. We recognize how vitally important these records are to Indigenous survivors, families and communities. And we understand the disappointment in needing to wait for documents to become available. However, the process takes time. These records are spread over several locations across the country. In addition, Library and Archives Canada needs to balance both its obligation to provide access and our legal obligation to protect private information.

In short, Library and Archives Canada continues to make steady progress and is well positioned to complete the progress report by December 2023.

Dans son rapport intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs*, le comité demandait à Bibliothèque et Archives Canada d'accélérer le transfert des dossiers liés aux pensionnats autochtones vers le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Le comité demandait aussi que Bibliothèque et Archives Canada lui fasse rapport de l'état d'avancement de ces travaux d'ici décembre 2023. Je suis ici aujourd'hui pour vous parler des façons dont Bibliothèque et Archives Canada se mobilise pour répondre à cette recommandation.

Entre 2008 et 2015, Bibliothèque et Archives Canada a transmis à la Commission de vérité et réconciliation plus de deux millions de pages liées à l'histoire des pensionnats. Ces documents ont ensuite été intégrés aux collections du Centre national pour la vérité et la réconciliation.

En 2015, lors de la cérémonie de clôture de la Commission de vérité et réconciliation, Bibliothèque et Archives Canada a déposé une lettre dans la boîte de bois cintré, marquant notre intention de continuer à soutenir les travaux du Centre national pour la vérité et la réconciliation au-delà de la réalisation de nos obligations juridiques.

Depuis ce temps, BAC a intégré dans ses activités le repérage de dossiers pertinents et leur transfert au Centre national pour la vérité et la réconciliation. Par exemple, cet été, nous avons repéré et transféré 40 000 pages de la série de dossiers relatifs aux écoles. Après la publication du rapport du comité, nous avons rapidement repéré 32 documents audiovisuels gouvernementaux à transférer au Centre national pour la vérité et la réconciliation. Ces documents seront traités et transférés cet automne.

Bibliothèque et Archives Canada s'affaire également à repérer et à numériser jusqu'à six millions de pages de dossiers gouvernementaux traitant des externats. Ces documents n'étaient pas visés par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Nous en sommes au début du processus, c'est-à-dire à l'étape du repérage des dossiers. Nous estimons qu'il faudra deux ans pour compléter le projet.

Nous discutons activement avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation en vue du transfert progressif du plus grand nombre de documents possible. Nous sommes conscients de l'importance cruciale que revêtent ces documents pour les survivants, leurs proches et leurs communautés, et nous comprenons bien leur déception face à tout délai. Toutefois, le processus est relativement long, notamment parce que les documents sont éparpillés un peu partout au pays. De plus, Bibliothèque et Archives Canada doit trouver un équilibre entre son obligation de donner accès aux documents et son obligation d'assurer la protection des renseignements personnels.

En bref, nous continuons de progresser dans nos travaux et nous devrions être en mesure de vous présenter notre rapport d'étape d'ici décembre 2023.

I would also like to emphasize the profound impact of the Truth and Reconciliation Commission on Library and Archives Canada. As the keeper of historical government records, we played an important role in providing documentation to the commission and subsequently to the National Centre for Truth and Reconciliation.

This engagement helped to transform Library and Archives Canada, motivating us to rethink how we support groups and individuals wanting to share their own stories. We have evolved from merely functioning as “the memory of the government” to being a partner that actively supports communities across the country, sharing a range of experiences, perspectives and narratives.

As the guardians of numerous stories, Library and Archives Canada recognizes that without truth, there can be no reconciliation, and we will continue our ongoing efforts to provide the widest possible access to the records of residential schools.

We are pleased to support the Senate in its ongoing work on this matter and will gladly answer any questions.

Thank you.

[*English*]

**The Chair:** Thank you, Ms. Bouchard.

We will open the floor to questions from senators, and I will start with the first question to both of you.

Further to prior testimony heard by the committee, could you identify the exact provisions of the Privacy Act and access to information regimes preventing departments from releasing access to records? Could you also please provide us with a detailed list of all records the federal government is currently withholding related to residential schools, day schools, hospitals, sanatoriums and related sites? Lastly, could you please describe the exact process that the federal government requires of survivors and their families and communities to access these records? What are the specific requirements and costs, what is the number of requests received and completed in the last decade, and what are your processing times?

If you are unable to respond to these specific questions now, if we could have a commitment that you will provide us a response in writing before the end of the month, that would be greatly appreciated.

J'aimerais également souligner le profond impact que la Commission de vérité et réconciliation a eu sur Bibliothèque et Archives Canada. À titre de responsable des archives historiques du gouvernement, notre institution a joué un rôle important en fournissant des documents à la commission, ainsi qu'au Centre national pour la vérité et la réconciliation par la suite.

Cet engagement a transformé Bibliothèque et Archives Canada et nous a motivés à repenser la façon dont nous soutenons les groupes et les personnes qui souhaitent raconter leur propre histoire. Au-delà de son simple rôle de « mémoire du gouvernement », Bibliothèque et Archives Canada se veut aujourd'hui un partenaire qui appuie activement les communautés partout au pays et qui relaie toute une gamme d'expériences, de perspectives et de récits.

En tant qu'institution gardienne de nombreux récits, Bibliothèque et Archives Canada reconnaît que, sans vérité, il ne peut y avoir de réconciliation; nous poursuivons nos efforts en vue d'offrir le meilleur accès possible eu égard aux dossiers des pensionnats autochtones.

Nous sommes heureux de soutenir le Sénat dans ses travaux sur cet enjeu et nous répondrons avec plaisir à vos questions.

Merci.

[*Traduction*]

**Le président :** Merci, madame Bouchard.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Je vais commencer avec cette question qui s'adresse à vous deux.

Comme suite aux témoignages antérieurs entendus par le comité, pouvez-vous cerner les dispositions exactes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des régimes d'accès à l'information qui empêchent les ministères de permettre l'accès aux dossiers? Pouvez-vous également nous fournir une liste détaillée de tous les documents que le gouvernement fédéral retient actuellement concernant les pensionnats, les externats, les hôpitaux, les sanatoriums et les sites connexes? Enfin, pouvez-vous décrire la procédure exacte que le gouvernement fédéral exige des survivants, de leurs familles et de leurs communautés pour accéder à ces dossiers? Quels sont les exigences et les coûts particuliers de ces demandes? Quel est le nombre de demandes qui ont été reçues et traitées au cours de la dernière décennie, et quels sont vos délais de traitement?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre maintenant à ces questions, nous vous serions très reconnaissants de vous engager à nous fournir une réponse écrite avant la fin du mois.

**Ms. Dwivedi:** Mr. Chair, I'm wondering if you could repeat that list. There are some that perhaps I could respond to today and others from a CIRNAC perspective that we could get back to you on.

**The Chair:** Could you identify the exact provisions of the Privacy Act and access to information regimes preventing departments from releasing access to record? Could you provide us with a detailed list of all records the federal government is currently withholding related to residential schools, day schools, hospitals, sanatoriums and related sites? Lastly, could you please provide the exact process that the federal government requires of survivors and their families and communities to access these records? Specifically, what are the requirements and costs, what is the number of requests received and completed in the last decade, and what are the processing times?

**Ms. Dwivedi:** Mr. Chair, I will start with the item that you've raised, the question with regard to details of all records, including day schools and other institutions as well.

I will say that for the Documents Advisory Committee, in terms of residential schools, one of its key mandate areas is to look at the potential and provide guidance to government departments in terms of what constitutes related documents. So that is the work of the advisory committee. I did check with the chair, Cadmus Delorme, and he did say that if the committee is interested, he would be willing to appear to talk about the committee's work. The committee met once in June; their second meeting will be in October.

For other institutions, for example, the residential schools that were part of the Anderson Settlement in Newfoundland and Labrador, the survivors for those institutions chose to have their documents located closer to the communities, so in Labrador, so they are housed there. For other survivor groups, for example, the Sixties Scoop Settlement agreement, part of the provisions of that agreement, as per the wishes of the survivors, was that their documents are included in the Sixties Scoop Foundation. We honour and respect the wishes of each survivor group.

In terms of the specifics about the exact provisions, process and number over the last decade, I can provide that to you in writing at a later date.

[*Translation*]

**Ms. Bouchard:** Thank you for the question. As my colleague said earlier, we will get back to you with details on the legislative provisions of the act and the large number of documents to be transferred or opened.

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, je me demande si vous pouvez répéter cette liste. Il y a certaines réponses que je pourrais peut-être donner aujourd'hui, et d'autres pour lesquelles nous devons solliciter le point de vue du ministère.

**Le président :** Pourriez-vous cerner les dispositions exactes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des régimes d'accès à l'information qui empêchent les ministères de permettre l'accès aux dossiers? Pourriez-vous nous fournir une liste détaillée de tous les documents que le gouvernement fédéral retient actuellement concernant les pensionnats, les externats, les hôpitaux, les sanatoriums et les sites connexes? Enfin, pourriez-vous nous indiquer la procédure exacte que le gouvernement fédéral exige des survivants, de leurs familles et de leurs communautés pour accéder à ces dossiers? Plus précisément, quels sont les exigences et les coûts, quel est le nombre de demandes reçues et traitées au cours de la dernière décennie, et quels sont les délais de traitement?

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, je commencerai par la question portant sur les détails de l'ensemble des dossiers, y compris de ceux qui concernent les externats et les autres établissements.

En ce qui concerne les pensionnats, je dirais que l'un des principaux mandats du Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats indiens est d'examiner le potentiel et de fournir des conseils aux ministères sur ce qui constitue des documents connexes. C'est là le travail du comité consultatif. J'ai vérifié auprès de son président, Cadmus Delorme, et il m'a dit que si le comité avait de l'intérêt à cet égard, il serait prêt à comparaître pour exposer le travail du comité. Le comité s'est réuni une fois en juin; sa deuxième réunion aura lieu en octobre.

Pour d'autres établissements — par exemple les pensionnats qui faisaient partie de la Convention de règlement d'Anderson à Terre-Neuve-et-Labrador —, les survivants ont choisi de garder les documents à proximité des communautés concernées, donc au Labrador. Pour d'autres groupes de survivants, comme ceux visés par l'Entente de règlement ayant trait à la rafle des années 1960, l'une des dispositions de cette convention était que leurs documents soient confiés à la fondation de guérison de la rafle des années 1960 — la Sixties Scoop Healing Foundation —, conformément aux souhaits des survivants. Nous honorons et respectons les souhaits de chaque groupe de survivants.

Pour ce qui est des détails concernant les dispositions exactes, le processus et le nombre de survivants au cours de la dernière décennie, je pourrai vous les fournir par écrit à une date ultérieure.

[*Français*]

**Mme Bouchard :** Merci de poser cette question. Comme ma collègue l'a précédemment formulé, nous allons vous revenir avec des détails concernant les dispositions législatives de la loi et la grande quantité de documents à transférer ou à ouvrir.

Before I send you more details, I would like to say a few words about the access process. Library and Archives Canada offers different mechanisms for accessing the historical records in its holdings. The first is a specific reference service for Indigenous communities that was put in place in recent months. We have experts from different communities to help people navigate through the vast amount of material in our care.

We also have resource people who are familiar with the experience of people who approach us and who can guide them well through the various services and intricacies of our processes. We'll be happy to send you more details on the number of requests received over the years and on how to access these services.

I would also like to add a brief comment on the process for access to information requests. With regard to requests for unopened documents, which often contain confidential information, Library and Archives Canada has received substantial sums of money over the past few years to deal with the vast backlog. A great effort has been made in this regard, and we are still making up for all the lost time. We will be able to give you an idea of the extent of this effort at a later date, with the help of data.

[English]

**Senator Arnot:** This question is directed to CIRNAC and Ms. Dwivedi principally. I understand that you have established an Indian Residential School Documents Advisory Committee with Cadmus Delorme, Ted Quewezance and Eugene Arcand. I know those individuals. I'm sure they are going to do a great job. When was that started? You say it has had one meeting, yet there are two more individuals to be added.

I ask that in terms of this question: The National Centre for Truth and Reconciliation sent a letter to us in April 2023 referring to a letter that they had sent to you in March of 2022. The NCTR is asking this committee to support and expedite Canada formalizing a partnership with the National Centre for Truth and Reconciliation to generate aggregated, de-identified statistical information. In other words, very generic, not disaggregated and not identified individuals. What is the status of a proposed partnership between the National Centre for Truth and Reconciliation and Government of Canada to provide that kind of very generic information? Is it still outstanding?

Avant de vous envoyer plus de détails, j'aimerais vous dire un mot au sujet du processus d'accès. Bibliothèque et Archives Canada offre différents mécanismes pour accéder aux documents historiques qui se trouvent dans ses entrepôts. Le premier est un service de référence spécifique aux communautés autochtones qui a été mis sur pied au cours des derniers mois. Nous pouvons compter sur des experts provenant des différentes communautés qui peuvent aider les gens à naviguer dans l'immense quantité de documents dont nous prenons soin.

Nous avons aussi des personnes-ressources qui connaissent bien l'expérience vécue par les gens qui nous approchent et qui peuvent donc bien les guider à travers les différents services et les méandres de nos processus. Nous pourrions vous envoyer plus de détails sur le nombre de demandes reçues au cours des années et sur la façon d'accéder à ces services.

J'aimerais aussi ajouter un bref commentaire sur le processus ayant trait aux demandes d'accès à l'information. À propos des demandes concernant les documents qui ne sont pas ouverts et qui renferment souvent de l'information confidentielle, Bibliothèque et Archives Canada a reçu des sommes d'argent substantielles, au cours des dernières années, afin de traiter le vaste retard accumulé. Un grand effort a été fait à ce sujet et nous en sommes toujours à rattraper tout le temps perdu. Nous pourrions ultérieurement vous donner une idée de la mesure de cet effort à l'aide de données chiffrées.

[Traduction]

**Le sénateur Arnot :** Cette question s'adresse au ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et à Mme Dwivedi en particulier. Je crois savoir que vous avez mis sur pied un comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats indiens, avec Cadmus Delorme, Ted Quewezance et Eugene Arcand. Je connais ces personnes. Je suis certain qu'ils vont faire un excellent travail. Quand ce comité a-t-il été créé? Vous dites qu'il n'a tenu qu'une seule réunion, alors que deux autres personnes doivent y être ajoutées.

Je pose cette question dans le cadre de ce dossier : le Centre national pour la vérité et la réconciliation nous a fait parvenir une lettre en avril 2023 qui renvoyait à une lettre qu'il vous avait envoyée en mars 2022. Le CNVR demande au comité de soutenir et d'accélérer l'officialisation par le Canada d'un partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin de produire des informations statistiques agrégées et dépersonnalisées. En d'autres termes, des données très génériques, non désagrégées et non identifiées. Quel est l'état d'avancement de la proposition de partenariat entre le Centre national pour la vérité et la réconciliation et le gouvernement du Canada en vue de fournir ce type de renseignements très génériques? Ce projet est-il toujours en cours?

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much for your question, senator.

Mr. Chair, the Indian Residential School Documents Advisory Committee had its inaugural meeting at the end of June 2023. Its second meeting will be in October. They are in the process of developing the scope for their work and identifying guidance for departments so that we have a consistent approach to doing this and so that we don't have to do this again later. We did it with the Truth and Reconciliation Commission — we transferred over 4 million documents — but there were other related documents. For example, what happened to the buildings once they were no longer in use? There are all sorts of details and documents.

We are looking to that Documents Advisory Committee to provide us, departments and agencies, with guidance so that we have a standard approach for looking at all relevant documents, and also guidance in terms of the next steps. How do we go through those documents and identify what's duplicate? How do we transfer that to the NCTR? That's a huge process in itself. This will take time. We have done, as I mentioned, the initial scoping exercise, but that's just the initial. Depending on the guidance, we might have a different scoping exercise or add elements to it based on the guidance that that Documents Advisory Committee — those individuals, the survivors and experts — provides to us. We're really looking to them for that so that we're not driving this. It is them who are driving this.

**Senator Arnot:** Do you know if the National Centre for Truth and Reconciliation is satisfied with that? Are they a partner in the establishment of this committee?

**Ms. Dwivedi:** They are, and they are part of the committee as well, as is a representative. The special interlocutor was invited, and there is a representative from her office who is also on that committee.

**Senator Arnot:** It sounds to me like this might take considerable time, some number of years, for this committee to do its work. Is that accurate?

**Ms. Dwivedi:** I think you would have to ask the chair that question. I don't want to speak on behalf of them. We have identified 23 million documents across government departments and agencies. Within CIRNAC itself, my department, we have identified 13 million documents. I expect it would take a bit of time to go through those. I don't know how long. I'm not an IT expert with today's technology, so I can't speak to that.

**Mme Dwivedi :** Merci beaucoup de votre question, sénateur.

Monsieur le président, le Comité consultatif sur les documents relatifs aux pensionnats indiens a tenu sa première réunion à la fin de juin 2023. Sa deuxième réunion aura lieu en octobre. Il est en train de définir la portée de son travail et de cerner des orientations à l'intention des ministères. Le but est de faire en sorte que nous ayons une approche cohérente et d'éviter que nous ayons à le refaire plus tard. C'est ce que nous avons fait pour la Commission de vérité et réconciliation — nous avons transféré plus de quatre millions de documents —, mais il y avait d'autres documents connexes. Par exemple, qu'est-il advenu des bâtiments lorsqu'ils ont cessé d'être utilisés? Il y a toutes sortes de détails et de documents.

Les ministères et organismes s'attendent à ce que le comité consultatif leur fournisse des conseils de manière à ce que nous ayons une approche standardisée pour procéder à l'examen des documents pertinents, ainsi que des conseils concernant les étapes subséquentes. Comment passer en revue ces documents et identifier ce qui fait double emploi? Comment les transférer au CNVR? C'est un processus énorme en soi. Cela prendra du temps. Comme je l'ai mentionné, nous avons réalisé l'exercice initial qui consistait à délimiter le champ d'application, mais ce n'est qu'une première étape. Selon les orientations qui seront données par le comité consultatif — ces personnes, les survivants et les experts —, nous pourrions avoir un différent exercice de cadrage ou avoir à procéder à l'ajout d'éléments. Nous comptons vraiment sur eux pour cela, car ce n'est pas nous qui devrions mener la barque. Ce sont eux qui dirigent.

**Le sénateur Arnot :** Savez-vous si le Centre national pour la vérité et la réconciliation est satisfait de cela? Est-il un partenaire dans la mise en place de ce comité?

**Mme Dwivedi :** Oui, et il fait également partie du comité, au même titre qu'un représentant. L'interlocutrice spéciale a été invitée et un représentant de son bureau fait également partie de ce comité.

**Le sénateur Arnot :** J'ai l'impression que cela pourrait prendre beaucoup de temps, un certain nombre d'années, pour que ce comité fasse son travail. Est-ce exact?

**Mme Dwivedi :** Je pense que vous devriez poser cette question au président. Je ne veux pas parler en leur nom. Nous avons recensé 23 millions de documents dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement. Au sein du ministère auquel j'appartiens, Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada, nous en avons recensé 13 millions. Je pense qu'il faudra un certain temps pour les passer en revue. Je ne sais pas combien de temps cela prendra. Je ne suis pas une experte en technologies de l'information, je ne peux donc pas me prononcer.

**Senator Tannas:** Just following up on that, the documents that you have identified, are they all digitized?

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much for that question.

They are not all digitized documents, and that work is also required. Different departments hold different types of documents.

**Senator Tannas:** So for the entire subject matter — somebody said 14 departments — you put a lot of work into what could possibly fit. We're talking about roughly 25 million documents that are in question. At least we have something to say, okay, we're talking about 25 million documents; they have to go somewhere. Then researchers, like our friends in the last panel, would know that they can access what they need through the National Centre for Truth and Reconciliation on behalf of their clients or the folks they're volunteering for. That's good.

In terms of the Indian Residential Schools Settlement Agreement, when was that done? I think it was 2013?

**Ms. Dwivedi:** The settlement agreement was signed in 2005.

**Senator Tannas:** So 18 years ago. Can you confirm that you have complied with undertakings to deliver the documents that were committed to under that particular agreement?

**Ms. Dwivedi:** Under that agreement, as provided by guidance through the Truth and Reconciliation Commission, we have transferred over 4 million documents to the Truth and Reconciliation Commission, which then transferred them to the National Centre for Truth and Reconciliation. Subsequent to that, we also went back, because some of those documents and the technology at the time weren't as good, so there have been higher resolution images of some of those documents provided to the NCTR over the last couple of years as well.

**Senator Tannas:** Enhancement of existing documents. But you can confirm that, under the terms of that agreement, 18 years later, we are done with that? Now we're talking about a wider scope because we now realize there are hospitals and all kinds of connected institutions and activities that weren't part of that. Is that right?

**Ms. Dwivedi:** You're correct.

**Senator Tannas:** And that's where the document-sharing initiative of 2021 comes in. Is that right?

**Ms. Dwivedi:** Thank you for that question.

**Le sénateur Tannas :** Pour faire suite à cela, les documents que vous avez repérés sont-ils tous numérisés?

**Mme Dwivedi :** Merci beaucoup de me poser la question.

Ils ne sont pas tous numérisés, et ce travail est également nécessaire. Différents ministères détiennent différents types de documents.

**Le sénateur Tannas :** Donc, pour l'ensemble de cette démarche — quelqu'un a parlé de 14 ministères — vous avez fait beaucoup de travail pour trouver ce qui pourrait convenir. Il est question d'environ 25 millions de documents. Au moins, nous avons un point de départ qui nous permet de dire : d'accord, il y a 25 millions de documents qui doivent aller quelque part. Les chercheurs, comme nos amis du dernier groupe, sauront alors qu'ils peuvent accéder à ce dont ils ont besoin par l'intermédiaire du Centre national pour la vérité et la réconciliation au nom de leurs clients ou des personnes pour lesquelles ils travaillent bénévolement. C'est une bonne chose.

En ce qui concerne la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, quand a-t-elle été mise en place? Je crois que c'était en 2013, non?

**Mme Dwivedi :** La convention de règlement a été signée en 2005.

**Le sénateur Tannas :** Il y a donc 18 ans. Pouvez-vous confirmer que vous avez respecté les engagements de fournir les documents prévus aux termes de cette convention particulière?

**Mme Dwivedi :** Dans le cadre de cette entente et sous les conseils de la Commission de vérité et réconciliation, nous avons transféré plus de quatre millions de documents à la commission, qui les a ensuite transférés au Centre national pour la vérité et la réconciliation. Après cela, nous sommes aussi revenus en arrière, car certains de ces documents et la technologie de l'époque n'étaient pas aussi bons. Des images à plus haute résolution de certains de ces documents ont donc aussi été fournies au CNVR au cours des deux dernières années.

**Le sénateur Tannas :** Amélioration des documents existants. Vous pouvez cependant confirmer que, selon les termes de cette convention, 18 ans plus tard, nous en avons fini avec cela? Nous parlons maintenant d'un champ d'application plus large parce que nous nous rendons compte qu'il y a des hôpitaux et toutes sortes d'autres établissements et activités connexes qui n'étaient pas visés par cette convention. Est-ce exact?

**Mme Dwivedi :** C'est exact.

**Le sénateur Tannas :** Et c'est là qu'intervient l'initiative de partage des documents de 2021. C'est bien cela?

**Mme Dwivedi :** Merci de cette question.

We recognize that what was shared in 2015 met the requirements under the IRSSA agreement. At the same time, there are other documents related to residential schools that would be really helpful for communities. I will give an example. Perhaps there is a picture of children that a department has that might help a community identify a child in a particular institution. There may be documents that are helpful for further research. So it is identifying all of these other related documents that could be helpful to communities or individuals who are searching. I don't want to say that we've defined what those documents will be because we're looking to the advisory committee to give us the scope of that work and to define what types of documents to look for. We don't want this to be government driven.

**Senator Tannas:** I'm just curious. In 2021, an initiative comes that contemplates this committee. We're into the third year since that decision has been made, and they met once. How long did they meet for? How many hours?

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much for that question.

At its inaugural meeting, the committee met for two days. It was a two-day, in-person meeting. There is a scheduled meeting in October. I believe it's for two days, but I will ask my colleague Kristi Carin to confirm.

**Kristi Carin, Director General, Resolution and Partnerships, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:** Thank you.

Yes, senator, the first meeting was held in June of this year, and the second meeting will be in October for two days again.

**Senator Tannas:** Do you anticipate some kind of a rhythm where this gets faster? People only live a certain amount of time; there are lots of people looking for answers. We have a committee that was dreamed up almost three years ago that has met once and will meet again in October. By 2024, it will have met twice. Is this success in your minds? Is this where you thought you would be in 2021 when this initiative was delivered to you to execute?

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much for that question.

I do not want to speak for the chair of the committee in terms of the frequency of meetings or the scope and the demands of committee members because it's not just at committee. It's in between meetings as well. We are very respectful and appreciative of the guidance that has been provided and I'm sure will continue to be provided to government departments and agencies.

Nous reconnaissons que ce qui a été partagé en 2015 répondait aux exigences de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. En même temps, il y a d'autres documents relatifs aux pensionnats qui seraient vraiment utiles pour les communautés. Je vais donner un exemple. Il y a peut-être une photo d'enfants qu'un ministère possède et qui pourrait aider une communauté à repérer un enfant dans un établissement particulier. Il peut y avoir des documents qui sont utiles pour des recherches plus approfondies. Il s'agit donc de répertorier tous ces autres documents connexes qui pourraient être utiles aux communautés ou aux personnes qui effectuent des recherches. Je ne veux pas dire que nous avons défini ce que seront ces documents, car nous attendons du comité consultatif qu'il brosse un portrait de l'étendue de ce travail et qu'il définisse les types de documents à rechercher. Nous ne voulons pas que ce soit le gouvernement qui décide.

**Le sénateur Tannas :** Je suis curieux. En 2021, une initiative envisage la création de ce comité. Nous sommes dans la troisième année après la prise de cette décision, et le comité s'est réuni une fois. Combien de temps s'est-il réuni? Combien d'heures?

**Mme Dwivedi :** Merci beaucoup de cette question.

Lors de sa première réunion, le comité s'est réuni pendant deux jours. Il s'agissait d'une réunion en personne de deux jours. Une réunion est prévue en octobre. Je crois qu'elle durera deux jours, mais je vais demander à ma collègue Kristi Carin de le confirmer.

**Kristi Carin, directrice générale, Résolution et partenariats, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :** Je vous remercie.

Oui, sénateur, la première réunion a eu lieu en juin de cette année. La deuxième réunion aura lieu en octobre et elle durera deux jours.

**Le sénateur Tannas :** Vous attendez-vous à ce que le rythme s'accélère? Les gens ne vivent qu'un certain temps; il y a beaucoup de gens qui cherchent des réponses. Nous avons un comité qui a été créé il y a presque trois ans, qui s'est réuni une fois et qui se réunira à nouveau en octobre. D'ici 2024, il se sera réuni deux fois. Selon vous, s'agit-il d'une réussite? Est-ce là où vous pensiez en être aujourd'hui lorsque cette initiative vous a été confiée en 2021?

**Mme Dwivedi :** Merci beaucoup de cette question.

Je ne veux pas parler au nom du président du comité pour ce qui est de la fréquence des réunions ou de la portée et des exigences des membres du comité, parce que cela ne se produit pas seulement en comité. Cela se fait aussi entre les réunions. Nous sommes très respectueux et reconnaissants des conseils qui ont été fournis et qui, j'en suis sûr, continueront d'être fournis aux ministères et organismes gouvernementaux.

**Senator Tannas:** Has it gone a little slower than you thought, or did you think this is how long it would take to get to where you are right now?

**Ms. Dwivedi:** Thank you for that question.

I am very respectful of the committee members, what they've contributed and their approach in terms of how frequently they would like to meet.

**The Chair:** Ms. Dwivedi, the Children of the Shingwauk Alumni Association requested access to the Indian Register, which may contain information to assist in the identification of two boys and two girls who died while attending the Shingwauk Indian Residential School in Sault Ste. Marie, Ontario, in the early 1900s. Would you please provide in writing, if possible, the information management policies governing the Indian Register? What type of research did officials at Indigenous Services Canada do in order to determine that there was no useful information?

**Ms. Dwivedi:** Mr. Chair, I can provide in writing our information management policies for Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada.

**The Chair:** How does CIRNAC establish priorities for records access? Does the government prioritize records to be released due to litigation, as the previous witness suggested?

**Ms. Dwivedi:** That's a complex question, and I think it's not a simple answer that it's one and two because we do get many access requests. We respond to them as quickly as possible. Some of them require much more research, so they take more time internally. It's not an easy question to answer, because it depends on the questions. It depends on the complexities of what's being requested.

**The Chair:** One last question: On average, what is the typical amount of time individuals have to wait to gain access to records under an ATIP request?

**Ms. Dwivedi:** Mr. Chair, I can get back to you in terms of the specifics of the department and provide you with that in writing.

**The Chair:** Thank you. I appreciate that.

**Senator Coyle:** Thank you to our witnesses for your work and for being here with us today. It's good to see you on our first day back here in the Senate of Canada for our fall session. I apologize for being a little tardy arriving. We had a hurricane in Nova Scotia.

I'm just trying to understand the drivers. Of course, you've got internal drivers in each of your areas, in the Library and Archives Canada and in CIRNAC. We have a lot of external push that's been unsatisfied for a very long time, and that's why

**Le sénateur Tannas :** Le rythme est-il plus lent que ce que vous aviez prévu, ou pensiez-vous que c'est le temps qu'il vous faudrait pour arriver là où vous en êtes actuellement?

**Mme Dwivedi :** Je vous remercie de la question.

Je suis très respectueuse de la contribution des membres du comité et de leur approche pour ce qui est de la fréquence de leurs réunions.

**Le président :** Madame Dwivedi, la Children of the Shingwauk Alumni Association a demandé l'accès au Registre des Indiens, qui pourrait contenir de l'information précieuse pour identifier deux garçons et deux filles qui sont décédés lorsqu'ils fréquentaient le pensionnat de Shingwauk à Sault Ste. Marie, en Ontario, au début des années 1900. Pourriez-vous nous fournir par écrit, si possible, les politiques de gestion de l'information entourant le Registre des Indiens? Quel genre de recherches les fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada ont-ils menées pour déterminer qu'il n'y avait pas de renseignements utiles à transmettre?

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, je peux vous fournir par écrit les politiques de gestion de l'information de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

**Le président :** Comment le ministère établit-il les priorités pour l'accès aux dossiers? Le gouvernement accorde-t-il la priorité aux dossiers qui portent sur des litiges, comme l'a laissé entendre le témoin précédent?

**Mme Dwivedi :** C'est une question complexe, et je crois qu'il n'y a pas de réponse simple, car nous recevons beaucoup de demandes d'accès à l'information. Nous y répondons dans les meilleurs délais. Certaines demandes exigent beaucoup plus de recherches que d'autres et nécessitent donc plus de temps à l'interne. La réponse n'est pas simple, car cela dépend de la complexité de l'information qui est demandée.

**Le président :** J'ai une dernière question : combien de temps doivent attendre les gens, en moyenne, lorsqu'ils présentent une demande d'accès à l'information?

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, je peux vous revenir avec une réponse précise par écrit à ce sujet.

**Le président :** Je vous remercie.

**La sénatrice Coyle :** Je remercie les témoins de leur travail et de leur présence aujourd'hui. C'est bon de vous voir au premier jour de notre retour au Sénat pour la session d'automne. Je m'excuse de mon arrivée un peu tardive. Nous avons été frappés par un ouragan en Nouvelle-Écosse.

J'essaie de comprendre les différents facteurs. Bibliothèque et Archives Canada et le ministère ont, bien entendu, chacun les leurs dans leur domaine. Il y a eu beaucoup de pressions externes qui n'ont pas donné de résultats satisfaisants pendant longtemps,

we're here having this conversation. We now have this committee that's, thankfully, up and running, and that's a really positive thing. Political will is usually what makes things move forward and makes things accelerate.

I have a couple of questions. One is that we have a new minister of CIRNAC since this committee was established. I know it's early in the mandate of the new minister, but I'm wondering if there is already engagement at the political level on this file and what that looks like. I am assuming CIRNAC, even though it is very clear that there are records all over the place and not just at CIRNAC, would be the lead with the keenest interest and the lion's share of the records.

In both of your areas, in your opinions and in your experience, what do you think can be done to accelerate this process? You know the inside much better than us. We're sitting here, and we have heard from people who have frustrations, so there's a problem to be solved. There is a committee that's going to help, but you people are very experienced, and you know what makes things move. It would be interesting, for me, anyway, to hear what you think could really help move this forward in a more efficient way.

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much. I appreciate that you made it here safely. That's good, and I hope you weren't too impacted by the storm.

In terms of the new minister, the minister is engaged. I can't speak to the political aspect, but the minister is definitely engaged.

In terms of what can be done to accelerate the process, internally, we've talked about this as well. While being respectful that we're not driving this, it's important that we don't overlook elements or documents that might be important to survivors or communities, so it's marrying those two elements. The guidance from the advisory committee is critical so that there aren't gaps.

At the same time, again, I'm not a technology expert, but I think we're moving in leaps and bounds to have a better appreciation for how technology can be used to expedite that process, I think that's part of the work that we're doing and will need to continue to do, because I think that will make a difference, compared to even 10 years ago. Things have changed a lot, and it's my hope that we can do this more quickly than we did in the past, efficiently, and make it more accessible and transparent.

[Translation]

**Ms. Bouchard:** Thank you for the question. You talked about what motivated us at Library and Archives Canada.

et c'est pourquoi nous avons cette conversation. Nous avons maintenant un comité qui, et c'est tant mieux, a commencé ses activités, et c'est un élément très positif. La volonté politique est habituellement ce qui fait avancer, et accélérer, un dossier.

J'ai quelques questions. Depuis la création de ce comité, le ministère a un nouveau ministre. Je sais qu'il entreprend à peine son mandat, mais je me demande s'il existe déjà un engagement au niveau politique dans ce dossier et quelle est sa nature. Je présume que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada sera le ministère responsable parce qu'il est le plus intéressé et détient la majeure partie des dossiers, même si de toute évidence il y en a un peu partout.

Dans chacun de vos domaines, à votre avis et selon votre expérience, que peut-on faire pour accélérer le processus? Vous savez beaucoup mieux que nous ce qui se passe à l'interne. Des gens sont venus nous parler de leurs frustrations, et c'est un problème qu'il faut régler. Le comité sera utile en ce sens, mais vous avez beaucoup d'expérience et vous savez ce qui fait bouger les choses. J'aimerais bien que vous nous parliez de ce qui, selon vous, serait vraiment utile pour faire avancer le processus de manière beaucoup plus efficace.

**Mme Dwivedi :** Je vous remercie beaucoup. Je suis heureuse que votre voyage se soit bien passé, et j'espère qu'il n'y a pas eu trop de dommages.

Au sujet du nouveau ministre, je peux vous dire que c'est un dossier qu'il a à cœur. Je ne peux pas vous parler de la dimension politique, mais je peux vous dire qu'il s'y intéresse activement.

Pour ce qui est d'accélérer le processus, c'est une discussion que nous avons eue aussi à l'interne. Il est important de ne pas négliger des éléments ou des documents qui pourraient être importants pour les survivants ou les communautés, mais aussi d'être respectueux du fait que nous ne sommes pas aux commandes, alors il faut conjuguer ces deux éléments. Les recommandations du comité consultatif seront cruciales pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes.

Je ne suis pas experte en technologie, mais je pense que nous progressons à grands pas pour mieux comprendre la façon d'utiliser la technologie pour accélérer les choses. Cela fait partie du travail que nous faisons et que nous devons continuer à faire, car c'est ce qui va faire une différence à mon avis par rapport à ce qui se faisait il y a à peine 10 ans. La technologie a beaucoup évolué, et j'espère que cela nous permettra d'accélérer le processus et de le rendre plus efficace, plus accessible et plus transparent que par le passé.

[Français]

**Mme Bouchard :** Je vous remercie de la question. Vous avez parlé de ce qui nous motivait à Bibliothèque et Archives Canada.

I would like to mention that we published a new strategic plan a few years ago. Library and Archives Canada is intended to be a user-centric organization, responsive to the expectations and needs of Canadians. One of the issues we're facing in this drive to improve access to information and transparency in government is that a lot of processes have been designed for individual requests. As individuals, people want a document.

Today, the situations we find ourselves in mean that we need to facilitate access to substantial quantities of documents. The processes designed 10 or 20 years ago no longer adequately meet our needs and do not increase efficiencies in this area.

Library and Archives Canada is committed to a process of facilitating access to records. We know that some access to information and privacy requests are quite complex and time-consuming. So what we would like is to do is to provide access as far in advance as possible, so that people are aware that they have to go to this kind of mechanism. We know that this is often what slows down the process and causes delays for people.

We're looking at all kinds of mechanisms related to the discussion we're having today. We want to see how we can open more documents. We want to talk to people and determine what their needs are, so that we can provide them with the right information. Given the mass of material we have, we cannot overwhelm them with useless information either.

The main issue for Library and Archives Canada in this effort to speed up the process is the issue of volume. However, we are happy to be working on solutions with all the partners at the table.

[English]

**Senator Coyle:** Thank you both very much for your responses. It's important for us to understand what you face also, because that helps us then ask better questions.

You have mentioned, Ms. Dwivedi, technology. You mentioned it a couple of times. We've talked about these absolutely massive amounts of information. I know librarians and archivists are brilliant managers of information and want to satisfy the public needs. Very often, libraries and archivists are at the forefront of new technologies that help us. In this day and age, I don't know enough to even imagine whether artificial intelligence may play a positive role in this, but other technological solutions must be coming forward that would really help cut through so much of the work that has been onerous in the past. Ms. Dwivedi, you mentioned you're not a technology expert, but I'm curious whether these technological

J'aimerais mentionner que nous avons publié un nouveau plan stratégique il y a quelques années. Bibliothèque et Archives Canada se veut une organisation centrée sur les usagers, qui répond aux attentes et aux besoins des Canadiens. L'un des enjeux auxquels nous sommes confrontés en raison de cette volonté d'améliorer l'accès à l'information et la transparence du gouvernement, c'est le fait que beaucoup de processus ont été conçus pour des demandes individuelles. En tant qu'individus, les gens veulent un document.

Aujourd'hui, les situations dans lesquelles nous nous trouvons font en sorte que nous devons faciliter l'accès à des masses substantielles de documents. Les processus conçus il y a 10 ou 20 ans ne répondent plus adéquatement aux besoins et ne permettent pas de gains d'efficacité sur ce plan.

Bibliothèque et Archives Canada s'est engagé dans un processus visant à faciliter l'accès aux documents. Nous savons que certaines demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels sont plutôt complexes et prennent beaucoup de temps. Donc, ce que nous voudrions, c'est pouvoir donner accès le plus possible en amont, pour que les gens soient informés du fait qu'ils doivent se rendre à ce genre de mécanisme. Nous savons que c'est souvent cela qui ralentit le processus et qui occasionne des délais pour les gens.

Nous examinons toutes sortes de mécanismes liés à la discussion que nous avons aujourd'hui. Nous voulons voir comment nous pourrions ouvrir davantage de documents. Nous voulons discuter avec les gens et déterminer quels sont leurs besoins dans le but de leur fournir les bonnes informations. Étant donné la masse de documentation dont nous disposons, nous ne pouvons pas non plus les submerger d'informations inutiles.

Pour Bibliothèque et Archives Canada, le principal enjeu dans cet effort en vue d'accélérer le processus, c'est la question du volume. Toutefois, nous sommes heureux d'être à la recherche de solutions avec tous les partenaires qui sont à la table.

[Traduction]

**La sénatrice Coyle :** Je vous remercie tous les deux de vos réponses. C'est important pour nous de comprendre vos défis pour nous aider à poser les bonnes questions.

Madame Dwivedi, vous avez mentionné la technologie à quelques reprises. Nous avons parlé des quantités astronomiques d'information. Je sais que les bibliothécaires et les archivistes sont d'excellents gestionnaires de l'information et qu'ils veulent répondre aux besoins de la population. Ils sont très souvent aux avant-postes des nouvelles technologies qui nous sont utiles. À l'heure actuelle, je n'en sais pas assez pour même imaginer si l'intelligence artificielle peut jouer un rôle positif dans ce cas, mais d'autres solutions technologiques nous aideront sûrement à effectuer une partie du travail qui était si fastidieux par le passé. Madame Dwivedi, vous avez dit ne pas être experte en technologie, mais j'aimerais savoir si ces solutions

solutions to acceleration of satisfaction of this goal are central in the efforts that both of your departments are undertaking at this time.

**Ms. Dwivedi:** To respond to that question, Mr. Chair, one of the examples I gave was about transferring to the NCTR documents in higher resolution than was possible in the past. That's an example of what's being done. We are looking at solutions as this project moves forward, and again, we will be looking to experts as well to help guide us forward in this path.

[*Translation*]

**Ms. Bouchard:** We definitely want to optimize our digital solutions. We are looking at different technologies to ensure faster transfer and access, as well as transcription to speed up document reading. We are also looking at artificial intelligence. Like everyone else, we are keeping an eye on developments.

In the case of historical archives, one of the challenges for Library and Archives Canada is that we have archives of hundreds of departments. The forms and reports are different from one department to another. Some documents were handwritten. Today's technologies offer solutions to today's problems. Sometimes, there are fewer solutions to problems that were created in the past.

For example, if we want to train AI to recognize that a student's name is always in a certain place on a form, if the name has moved frequently over the years, it's harder to use these technologies.

I'm excited about the possibilities.

That said, for historical documents, it is sometimes more difficult to do this. We are definitely looking at possibilities in terms of transcription for faster reading, and what standardization will enable us to do with AI.

[*English*]

**Senator Greenwood:** First of all, thank you for all the work that you've done and are continuing to do. I do appreciate that.

I have some comments. Part of the reason I'm going to say them is because I want to make sure I understand clearly, and then I have maybe a couple of suggestions. There may be a question in here, so forgive me if I sound like I'm rambling.

We have heard from other witnesses some discussion around the legislation and privacy and those sorts of things, and we heard about people wanting to share but being really bound by

technologiques sont actuellement au cœur des efforts que déploient vos deux ministères pour presser le pas et atteindre le but.

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, pour répondre à la question, je vais reprendre un des exemples que j'ai mentionnés, soit le transfert au Centre national pour la vérité et la réconciliation des documents en utilisant une résolution supérieure à ce qui était possible dans le passé. C'est un exemple, et nous examinons d'autres solutions à mesure que le projet progresse, et encore une fois, nous allons consulter des experts pour nous guider dans ce domaine.

[*Français*]

**Mme Bouchard :** C'est sûr que l'on souhaite optimiser nos solutions numériques. On cherche différentes technologies qui assurent un transfert et un accès plus rapides et qui assurent aussi une transcription pour être en mesure de faire une lecture accélérée des documents. On regarde aussi du côté de l'intelligence artificielle. Comme tout le monde, on surveille les développements.

Dans le cas des archives historiques, l'un des enjeux pour Bibliothèque et Archives Canada, c'est qu'on a des archives de centaines de ministères. D'un ministère à l'autre, les formulaires et les rapports sont différents. Certains documents étaient manuscrits. Les technologies actuelles offrent des solutions aux problèmes que l'on a aujourd'hui. Parfois, il y a moins de solutions pour les problèmes qui ont été créés par le passé.

Par exemple, si on veut entraîner l'intelligence artificielle à reconnaître que le nom d'un élève est toujours à tel endroit dans un formulaire, si le nom a bougé souvent au fil des ans, c'est plus difficile d'utiliser ces technologies.

Je suis enthousiaste pour ce qui est des possibilités.

Cela étant dit, pour les documents historiques, il est parfois plus difficile de faire cette utilisation. On étudie assurément les possibilités sur le plan de la transcription pour faire une lecture plus rapide et pour déterminer ce que la standardisation nous permettra de faire pour ce qui est de l'intelligence artificielle.

[*Traduction*]

**La sénatrice Greenwood :** Je tiens tout d'abord à vous remercier pour tout le travail que vous avez fait et continuer à faire. Je vous en suis très reconnaissante.

J'ai quelques observations, en partie pour m'assurer de bien comprendre, puis j'aurais quelques suggestions. Il se peut que j'aie une question, alors pardonnez-moi si c'est un peu brouillon.

Des témoins nous ont parlé des lois et de la protection de la vie privée, etc., et nous avons entendu dire que des gens aimeraient communiquer l'information, mais qu'ils ont les mains

policy and so unable to do so. I certainly have heard that. It must be really conflicting for people to be in those kinds of situations where you want to share but you can't. I would acknowledge that. Within that, too, and one of you already said it in this panel, is the whole notion of individual versus collective, so you're getting a lot more. There is a tension there of individual versus collective.

I should tell you that my father was a residential school student, and so this is deeply personal to me but also very professional as well.

As you grapple with how we make the changes for access, I think about when the children were taken. They weren't taken as individuals. They were taken as families, and they were taken as communities. It was an overarching policy, so we're applying today's context to a context that was very different, as I understand it.

I am also very cognizant that we're in a time of reconciliation on multiple fronts, not just this but multiple commitments where we as a country have to face this, and that's why it's so complex. It is in all systems. We have to think about that, because when we begin to paint this picture, it isn't just one child that was taken to residential school. It is the whole context in which this happened, and so it makes it big and complex, so I think about that.

Then I think about the OCAP principles: ownership, control, access and possession. Are these being applied? Does this figure into this privacy legislation? How does that work together? These principles were born of the communities, of the nations, so how are we taking those into consideration? These records belong to the nations, to those families and to those children. Yes, there are individuals who may not want their records shared, and I understand that, but I think we have a greater question here. I offer you that thinking. How can we use those principles and other like principles from nations to protect their own information? That information is theirs.

Then I think about human rights and some of the advocacy that's been done or will be done around this to help to move this process along so that there is greater access, and I'll get to a couple of points in a moment. These are also human rights issues in a big way, not just as individuals but collectively, in my mind, in my humble opinion.

I have certainly heard some strategies that you have already identified with technology. That can be very helpful, but there's a challenge around process and there's a challenge around access. So with the processes themselves, the legislation, whatever, how can we improve that? What do we need to move that along? Perhaps it's political will, and perhaps there is advocacy. I don't know. I'm just thinking about this. With those processes, how do we allow that access? Why couldn't we have open access agreements? We can't move the library and archives

liées par les politiques. Ce sont des commentaires que j'ai souvent entendus. Il doit être très difficile pour des gens de se retrouver dans ce genre de situation. J'en suis bien consciente. Au cœur de ce dilemme — et l'un de vous l'a mentionné —, il y a la notion de droits individuels par opposition aux droits collectifs, beaucoup plus vastes. L'individuel et le collectif s'affrontent ici.

Je dois vous dire que mon père a fréquenté un pensionnat. C'est donc pour moi une question qui me touche profondément, à la fois sur le plan personnel et professionnel.

Dans la réflexion sur les changements à apporter pour faciliter l'accès, je pense à l'époque où les enfants ont été enlevés. Ce ne sont pas seulement les enfants qui étaient touchés, mais aussi les familles et les communautés. Il s'agissait d'une politique globale. Si je comprends bien, on applique le contexte actuel à un contexte qui était alors très différent.

Je suis aussi très consciente que la réconciliation se fait sur différents fronts à la fois, et qu'une multitude d'engagements sont pris au pays, et c'est ce qui rend l'exercice très complexe. Tous les systèmes sont touchés. Pour avoir un portrait global, il faut penser que cela allait bien au-delà de l'enfant que l'on emmenait au pensionnat. Il faut tenir compte de tout le contexte dans lequel les événements se sont produits, et c'est ce qui rend l'exercice si vaste et complexe. Je pense donc à cet élément.

Je pense ensuite aux principes PCAP : propriété, contrôle, accès et possession. Ces principes sont-ils appliqués? Sont-ils pris en compte dans les lois sur la protection de la vie privée? Comment tout cela fonctionne-t-il ensemble? Ces principes ont été établis par les communautés, par les nations, alors comment sont-ils pris en compte? Ces dossiers appartiennent aux nations, aux familles, aux enfants. Oui, il peut arriver que certains ne veuillent pas que l'information contenue dans leurs dossiers soit communiquée, et je comprends cela, mais je pense que la question est plus vaste ici, et voici une piste de réflexion. Comment peut-on utiliser ces principes et d'autres établis par les nations pour protéger une information qui leur appartient?

Je pense aussi aux droits de la personne et aux actions qui ont été et seront menées pour les défendre et pour favoriser un plus grand accès à l'information, et je vais parler de quelques éléments dans un instant. Ce sont des droits qui sont très importants, pas simplement du point de vue individuel, mais aussi du point de vue collectif, à mon humble avis.

J'ai entendu parler de certaines stratégies que vous avez déjà mentionnées concernant la technologie. Cela peut être très utile, mais il y a des problèmes du côté des processus et de l'accès. Du côté des processus ou des lois, que peut-on faire pour améliorer la situation? Que faut-il faire pour que cela progresse, de la volonté politique, de l'action militante? Je ne sais pas. C'est une question que je me pose. Comment peut-on autoriser l'accès dans le cadre des processus? Pourquoi ne peut-on pas avoir des accords avec un accès ouvert? On ne peut pas déménager

in its entirety, but how do we then create agreements that are much more open than they are now?

The question and tension I've heard too is around who determines what's relevant. I don't know how to say this. I'll say it this way: In my humble opinion, that belongs to the nations. Their children, their families, their communities. It belongs to them. They should determine what is relevant. You have a committee, and I'm sure there will be lots of conversations about this.

I've heard you talk about some of the strategies that you're already working on to move things along. It would be really important for me to understand — and maybe you can comment, and you have a bit already — where we are today and where I can expect you to be two or three years from now if you had to come back here and say, "We started here and now we're here. We've got this agreement. We have this open and this has changed." That's what I would like to know.

I think it's important that we keep our mind on the history of what happened here as we face contemporary tensions and look for innovative strategies that are going to honour that history as well as the obligations and responsibilities that we have today. Thank you for your work. It's very complex.

**The Chair:** As a follow-up to Senator Greenwood's important comments, I would like to ask the witnesses to provide in writing a detailed explanation of how your departments are applying the principles of First Nations' ownership, control, access and possession of records.

**Ms. Dwivedi:** Mr. Chair, we can provide that in writing, as requested.

**The Chair:** Thank you for that.

**Senator Tannas:** As we've been having this conversation — it's been wonderful to listen to my colleagues, who are far more eloquent than I on this — I keep coming back to this issue of the committee, one meeting, three years. I went back and read the press release about the committee and so on, and they're going to provide recommendations to you on what should be in and what should be out. What if you don't listen to them? Or what if it takes you years to think about their recommendations? All of those things are not implausible. They happen all the time in government on situations that everybody doesn't want to deal with.

I'm glad you've identified 23 million records. What if we transferred them in their current form and then let the committee in possession decide what's relevant and what's not? It seems that everybody has to go to the counter and ask for something specific and then maybe get it or maybe not. What if we just

l'ensemble de la bibliothèque et des archives, mais alors que peut-on faire pour créer des accords plus ouverts?

Les questions et les tensions dont j'ai entendu parler portent aussi sur le fait de savoir qui détermine ce qui est pertinent. Je ne sais pas trop comment le dire, mais à mon humble avis, c'est un rôle qui revient aux nations. Ce sont leurs enfants, leurs familles et leurs communautés. Cela leur appartient et c'est à elles de déterminer ce qui est pertinent. Vous avez un comité, et je suis convaincue qu'il y aura beaucoup de discussions sur ce sujet.

Vous avez parlé de quelques stratégies sur lesquelles vous travaillez déjà. Il serait très important pour moi de comprendre la situation actuelle — et vous pourriez nous en dire plus à ce sujet —, de même que les avancées auxquelles je pourrais m'attendre dans deux ou trois ans si vous deviez revenir ici. J'aimerais savoir si ce que vous nous diriez à ce moment serait : « Nous avons commencé ici et maintenant nous en sommes là. Nous avons cet accord, le processus est ouvert, et voilà ce qui a changé. »

Je pense qu'il est important de garder à l'esprit ce qui s'est passé, l'histoire, quand on examine les tensions actuelles et qu'on cherche des stratégies novatrices pour honorer le passé et pour honorer les obligations et responsabilités que nous avons aujourd'hui. Je vous remercie de votre travail. C'est une question très complexe.

**Le président :** En guise de suivi aux observations très importantes de la sénatrice Greenwood, j'aimerais demander aux témoins de nous faire parvenir par écrit des explications détaillées sur l'application, par vos ministères respectifs, des principes des Premières Nations relatifs à la propriété, au contrôle, à l'accès et à la possession des dossiers.

**Mme Dwivedi :** Monsieur le président, nous pouvons fournir l'information par écrit.

**Le président :** Je vous remercie.

**Le sénateur Tannas :** J'écoute les discussions — et je trouve formidable d'entendre mes collègues qui parlent de ce sujet avec beaucoup plus d'éloquence que moi —, mais j'en reviens encore au comité et au fait qu'il y a eu une réunion en deux ans. J'ai relu le communiqué au sujet du comité, etc., et ses membres vont vous formuler des recommandations à propos de ce qui doit être inclus et exclu. Que se passera-t-il si vous ne les écoutez pas, ou encore, s'il vous faut des années pour examiner leurs recommandations? Tout cela n'est pas impossible. C'est une constance quand personne ne veut s'occuper d'un dossier au sein du gouvernement.

Je suis heureux que nous ayons trouvé 23 millions de dossiers. Pourrait-on les transférer dans leur forme actuelle et laisser le comité déterminer ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas? Il semble que chacun doive se présenter au comptoir pour demander un dossier précis, et ensuite finir ou non par l'obtenir.

gave them the whole store? We could say, “Sort it out, return what isn’t relevant and hang on to what is.” Then we wouldn’t have this kind of hide-and-seek game going on. We wouldn’t be in — let’s face it — a fragile trust situation that anything is ever going to progress. Could you tell me why that idea is bad and yours is better, with you controlling the data, showing us the number 23 million, 4 million have been handed over, a committee that’s had one meeting in two years and is eventually going to deliver an answer, and maybe you’ll follow it and maybe we’ll get somewhere after we’re all dead?

I’m speaking out of my own frustration, and my own frustration is small compared to the folks who this really matters to. Should we just carry on happily here? We’re holding this series of meetings out of a frustration that was articulated by the head of NCTR. This has one of those feelings where we’re going from A to B to C to D, the circle, instead of A to D, which is what we ought to be doing. Could you comment on why we ought to keep it the way it is versus giving it to the owners and letting them sort it out and set the rules? Would you dare comment on something like that? If not, that’s okay. I know it may not be in your brief.

**Ms. Dwivedi:** Thank you very much. There is a lot there.

When we say we’ve scoped out approximately 23 million documents, it’s not that we’ve collected them and we know exactly where they are. Each department did a review, and this is what they think. That said, we still need to go through our repositories to identify those documents.

Further, we need the guidance from the committee to make sure we haven’t left out anything. In our search to try to identify the number of documents, can we provide some assurance that if the committee was looking for something else related, that we haven’t overlooked it? That’s work that still needs to be done.

I appreciate your frustration and the frustration of communities trying to look for these documents. It’s why we’ve put this in place. We do want to make the documents accessible, and we want to be transparent. That’s why the committee is in place, so that it is transparent and so that nothing is being hidden from Canada.

[*Translation*]

**Ms. Bouchard:** Thank you for your question. I can add a word, not really about the work of the committee that Library and Archives Canada is part of, but about the fact that we are certainly a facilitator for some of these files.

Pourquoi ne peut-on pas les leur remettre tous? Nous pourrions leur dire de les trier, de garder ceux qui sont pertinents et de retourner les autres. On éviterait ainsi de jouer au chat et à la souris. On éviterait, pour tout dire, de se retrouver dans une situation de confiance fragile à l’égard de potentiels progrès. Pourriez-vous me dire pourquoi cette idée est mauvaise et la vôtre est meilleure, à savoir que vous contrôliez les données, les 23 millions de dossiers dont vous avez parlé, dont 4 millions ont été remis, et qu’il y ait un comité qui a tenu une réunion en deux ans et qui un jour livrera sa réponse, à laquelle vous donnerez peut-être suite, et qui nous mènera peut-être quelque part quand nous serons tous morts?

C’est ma frustration qui s’exprime et elle n’a rien de comparable à celle des gens pour qui cette question compte énormément. Devrions-nous nous contenter de poursuivre gaiement sur cette voie? Nous tenons ces réunions parce que la direction du Centre national pour la vérité et la réconciliation nous a fait part de ses frustrations. J’ai l’impression qu’on part de A pour se rendre à B, puis à C, puis à D, au lieu de faire ce qu’on devrait faire, aller de A à D. Pouvez-vous nous dire pourquoi il faut continuer à fonctionner de cette façon plutôt que de remettre les dossiers aux propriétaires en les laissant faire le tri et établir les règles? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Ne vous en faites pas si ce n’est pas possible. Je sais que ce n’est sans doute pas dans vos notes.

**Mme Dwivedi :** Je vous remercie beaucoup. Il y a beaucoup d’éléments dans votre commentaire.

Quand nous disons avoir ciblé environ 23 millions de documents, cela ne veut pas dire que nous savons exactement où ils se trouvent et que nous les avons en main. Tous les ministères ont procédé à un examen et c’est ce qu’ils pensent. Cela dit, il nous faut encore trouver ces documents dans nos archives.

De plus, nous avons besoin de l’avis du comité pour nous assurer de n’avoir rien oublié. Notre recherche pour tenter de déterminer le nombre de documents nous permet-elle de nous assurer que si le comité cherche des éléments connexes, nous ne les avons pas oubliés? C’est le travail qu’il reste encore à faire.

Je comprends votre frustration et celle des communautés qui sont à la recherche de ces documents. C’est la raison pour laquelle nous avons mis cela en place. Nous voulons rendre les documents accessibles, et nous voulons être transparents. La raison d’être du comité est de faire en sorte que l’exercice soit transparent et que rien ne reste caché.

[*Français*]

**Mme Bouchard :** Merci de votre question. Je peux ajouter un mot, pas vraiment à propos des travaux du comité dont fait partie Bibliothèque et Archives Canada, mais sur le fait que nous sommes certainement un facilitateur pour certains de ces dossiers.

Regarding the handling of residential school records within Library and Archives Canada, different approaches can be considered for processing these files. We will put in place a mechanism to expedite the transfer of documents; rather than waiting until the end of the project, we will identify as soon as possible the sets of documents that could be shared quickly with the centre.

We recommend a gradual, iterative approach, tackling the simpler documents first. For those that are more complex because of privacy issues, we'll get to them in due course.

I understand that you're not entirely happy with that, because a transfer isn't going to happen overnight; we're trying to do it gradually to shorten timelines.

Logistically, repatriating 23 million documents is extremely complex, which is one of the reasons why it isn't going to happen overnight. However, we are happy to look at all kinds of solutions or opportunities to speed up access.

[English]

**Senator Arnot:** I want to come back to the committee issue. Has the creation of the committee already caused delay for existing inquiries about information? How will this committee's work affect the response times for information from individuals, researchers and communities who are not a party to that oversight group?

**Ms. Dwivedi:** The creation of the committee has not caused any delays in terms of response times. The committee is not overseeing the responses; the committee is providing guidance in terms of identifying documents that can then be shared with the National Centre for Truth and Reconciliation.

Senator, I have forgotten your second question.

**Senator Arnot:** How will the existence of the committee affect response times for information from individuals, communities and researchers who are not party to the oversight group?

**Ms. Dwivedi:** For individuals or researchers who are not party to that, it shouldn't change the response time. The committee is providing guidance to departments, but it's not directing individual responses to individual requests, so there should be no impact on that. Eventually, as the project progresses, we hope that it will make access more efficient and more transparent for everyone. One of the goals is to increase accessibility and transparency in the process.

**Senator Arnot:** Thanks.

Au sujet du traitement des documents relatifs aux pensionnats autochtones au sein de Bibliothèque et Archives Canada, différentes approches peuvent être considérées pour le traitement de ces dossiers. Nous mettrons en place un mécanisme en vue d'accélérer le transfert des documents; plutôt que d'attendre à la fin du projet, nous identifierons le plus rapidement possible les ensembles de documents qui pourraient être partagés rapidement avec le centre.

Nous préconiserons une approche graduelle et itérative afin de nous attaquer d'abord aux documents qui sont plus simples à traiter. Pour ceux qui sont plus complexes en raison de la protection des renseignements personnels, nous y viendrons en temps et lieu.

Je comprends bien que cela ne vous donne pas tout à fait satisfaction, car ce n'est pas demain matin qu'un transfert sera effectué; nous tentons de le faire progressivement afin de raccourcir les délais.

D'un point de vue logistique, le rapatriement de 23 millions de documents est extrêmement complexe; c'est l'une des raisons pour lesquelles on ne pourrait pas le faire demain matin. Cependant, nous sommes heureux d'examiner toutes sortes de solutions ou de possibilités pour accélérer cet accès.

[Traduction]

**Le sénateur Arnot :** Je veux revenir au comité. Sa création a-t-elle créé des retards pour les demandes d'information existantes? Le travail du comité aura-t-il une incidence sur le temps de réponse aux demandes d'information des particuliers, des chercheurs et des communautés qui ne font pas partie de ce groupe de surveillance?

**Mme Dwivedi :** La création du comité n'a causé aucun retard. Le comité ne s'occupe pas des réponses; il donne son avis sur l'identification des documents qui peuvent ensuite être communiqués au Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Sénateur, j'ai oublié votre deuxième question.

**Le sénateur Arnot :** Le travail du comité aura-t-il une incidence sur le temps de réponse aux demandes des particuliers, des chercheurs et des communautés qui ne font pas partie de ce groupe de surveillance?

**Mme Dwivedi :** Dans le cas des particuliers et des chercheurs qui n'en font pas partie, le temps de réponse ne devrait pas changer. Le comité donne son avis aux ministères, mais il ne s'occupe pas des réponses aux demandes, alors il ne devrait pas y avoir d'incidence. Nous espérons, au fur et à mesure que le projet avancera, que l'accès sera plus facile et plus transparent pour tous. Un des objectifs est d'accroître l'accessibilité et la transparence du processus.

**Le sénateur Arnot :** Je vous remercie.

**The Chair:** The time for this panel is now complete. I wish to again thank all our witnesses for joining today. I remind them to please answer any outstanding questions via a written submission to the clerk before the end of the month.

(The committee adjourned.)

**Le président :** Notre temps avec ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier encore une fois tous les témoins de leur présence. Je leur rappelle de faire parvenir par écrit à la greffière toutes les réponses aux questions en suspens avant la fin du mois.

(La séance est levée.)

---